

Rapport n°1 :

Approbation du verbatim du Congrès du 24 janvier 2019

Rapporteur(s)	Luc JOHANN, Administrateur provisoire
Service – personnel référent	André PIERRE, Directeur général des services
Séance du Conseil d'administration	5 mars 2019

- Pour délibération
- Pour échange/débat, orientations, avis
- Pour information
- Autre

Ordre du jour

**COMUE UBFC
et Projet ISITE**

Suite du rapport IGAENR

Congrès du 21 janvier 2019

*(Le Congrès est ouvert à 14 h 19 par M. Luc JOHANN,
Administrateur provisoire de la COMUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

M. Johann.- Monsieur le Recteur,
Messieurs les Présidents,
Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs les élus, je remercie les membres extérieurs pour leur présence,

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je suis très heureux de faire votre connaissance. J'ai déjà rencontré certains d'entre vous. J'ai eu l'occasion de voir les uns et les autres. J'ai ici l'occasion de vous voir tous ensemble.

Je remercie le Recteur Chanet de m'avoir nommé sur cette administration provisoire qui est un challenge ô combien passionnant. Je pense en effet que vous avez dans cette région un formidable potentiel, que beaucoup de choses ont été faites.

Vous avez peut-être regardé mon profil, je suis Conseiller de site et d'établissement au Ministère. Je le suis encore. J'ai aussi la Bretagne Pays de Loire. J'ai donc eu l'occasion de vadrouiller et de pouvoir comparer. Je sais ce qu'est une Comue puisque j'ai moi-même été président d'université, président du PRES de l'université de Lorraine. J'ai fait une fusion dans ma jeunesse. J'ai été Recteur à Limoges, à Lille, agent académique.

Des Comue, des fusions, des établissements, j'en ai vu un paquet et vous avez tout de même, ici, une chance qu'il ne faut pas négliger, qui est d'avoir I-Site, un I-Site porté par la Comue, ce qui n'est pas si évident. Je peux faire la comparaison avec Bretagne Pays de Loire, qui est la région que j'ai en charge comme conseiller, et vous dire ce que c'est lorsqu'on n'a pas un I-Site sur une Comue, ce n'est pas simple. Vous imaginez toute la structuration, tout ce qui peut se passer dans le paysage français, sachant que – mais c'est peut-être ma vision, mais elle est partagée par beaucoup de monde, évidemment - la vision des grandes universités de recherche passe beaucoup par le fait que l'on soit IdEx / I-Site. Pour moi, c'est une labellisation et ce n'est pas uniquement une évidence. Mais là, je laisserai intervenir le Recteur qui est sans doute plus au courant que moi, comme sur beaucoup de sujets actuellement.

Vous avez une reconnaissance, vous avez un I-Site. C'est l'opportunité d'une visibilité évidemment nationale, mais mondiale. Cela a été fait pour cela. Je me souviens de l'époque où a été mis en place le grand emprunt qui est devenu PIA ; l'idée était celle-là, c'est-à-dire comment on forme de grands centres, de grands pôles à visibilité mondiale.

On est donc dans cet état, avec un travail qui a été fait. On fera sûrement un point, on le survolera, mais vous le connaissez bien. Il y a beaucoup de choses que je découvre. A chaque fois que je discute avec les services, avec les chefs de service et mes équipes, je découvre toujours davantage de choses vraiment très intéressantes et une vraie force, un vrai contenu. Je crois qu'il faut capitaliser là-dessus.

Maintenant, nous avons une situation que nous allons gérer en faisant au mieux, avec une échéance. Vous savez tous quelles sont les conditions qui ont été données par la Ministre, cosignées par le SGPI. Il faut y répondre. L'enjeu de discuter aujourd'hui, c'est de se dire où on en est aujourd'hui et ce qu'il nous faut absolument atteindre pour répondre aux exigences et, fin mars, arriver à convaincre la Ministre et le SGPI que c'est la bonne direction, que les conditions sont réunies pour réussir.

Je voulais juste faire un petit mot d'accueil avant de rentrer bille en tête dans le Powerpoint. Je vous le dis tout de suite, je ne peux pas dire que je suis un politique, mais je suis un politique au sens où ma vision, ma présentation ne va pas être très technique. Vous avez reçu le document ; il est parfois écrit un peu petit, je ne vais donc pas le lire. J'ai horreur de lire et, en séance, je n'y arrive pas. J'ai l'habitude d'aller à l'essentiel, de poser les vraies questions. Je risque donc de survoler en faisant de petit focus pour dire pourquoi tel point est important, pourquoi on le fait et dans quel esprit, ceci sur toutes les questions. S'il y a des questions plus précises à la fin, on y répondra. Monsieur Alain Dereux est présent également pour répondre s'il y a des questions précises sur l'I-Site auxquelles je ne serais pas en capacité de répondre.

Je souhaitais tout de suite vous dire dans quel état d'esprit j'avais prévu de dérouler le Powerpoint, sachant que mes collègues interviennent quand ils veulent.

Avant de commenter, je vais céder la parole au Recteur que je remercie d'être venu puisque je sais, pour avoir été à cette mission, que le mois de janvier, pour un Recteur, est un mois sympathique !

M. Chanet (Recteur). - C'est vrai. Merci Luc.

Je ne dirai vraiment qu'un mot pour ne pas retarder votre entrée dans le vif du sujet.

Je tenais à être présent dans la continuité de ma présence aux deux derniers conseils d'administration et en plein accord avec la Rectrice de Dijon, qui sait que je suis ici, pour vous redire que je pense – mais vous le savez tous très bien – que nous sommes très attentifs. Ceci depuis le début en ce qui me concerne puisque j'ai maintenant à ce poste une ancienneté suffisante pour avoir connu toute l'Histoire de la Comue et de l'I-Site. J'ai même assisté à des réunions de préparation au ministère qui devaient nous aider à le réussir, cet I-Site. Il m'est donc particulièrement cher. J'y tiens comme enfant de la région naissante, qui s'était d'ailleurs donné pour objectif de se mettre au niveau de puissance que justifiait ce projet ambitieux. J'entends encore, lors des réunions du début, les deux présidents des deux régions de l'époque dire que s'ils avaient une seule raison de vouloir la fusion en Bourgogne-Franche-Comté, c'était l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche dans cette région. Ceci reste plus vrai que jamais. Nous avons un devoir majeur à l'égard de la jeunesse et de l'économie de ce territoire.

Et comme l'a dit l'administrateur provisoire à l'instant, cet avenir ne sera pas le même avec ou sans l'I-Site. C'est très clair, nous le savons tous.

Dans le temps qu'il nous reste, tous nos efforts sont nécessaires ; c'est vraiment une mobilisation générale pour laquelle ma présence aujourd'hui n'a d'autre but que de vous montrer que j'assiste et j'aiderai, nous aiderons, la Rectrice et moi, de tous nos efforts. Il était donc bien naturel que je sois aux côtés de l'administrateur provisoire et des chefs d'établissement en cette circonstance, même si je devrai vous quitter avant la fin de votre réunion.

M. Johann. - Merci Monsieur le Recteur.

Avant de commencer, est-ce que les collègues veulent dire un mot ? (*Néant*).

Merci à tous d'être présents. Nous avons décidé, ensemble, d'être tous présents aujourd'hui pour répondre et montrer l'importance que nous donnons à ce congrès et la présentation qui va être faite. Je les en remercie car tout le monde a réussi à être présent aujourd'hui.

Je vais dérouler très rapidement le Powerpoint, je m'en excuse auparavant, mais vous l'avez eu. Il y aura ensuite un temps d'échanges qui sera aussi long qu'il le faudra. Le but est de pouvoir échanger.

Au moment de l'échange, pour le travail de retranscription qui est fait, je vous demanderai de vous présenter. Je vous le dis maintenant car je risque d'oublier ensuite. J'ai ainsi rempli ma mission. Je suis content puisque la moitié de ce que j'avais à faire cet après-midi est fait, j'étais en effet persuadé d'oublier !

Vous connaissez le Powerpoint, je ne vais donc pas le lire. Par contre, il y a des choses qui méritent un approfondissement.

Dans l'esprit, c'est arriver à être en ordre de marche telles que sont faites les recommandations pour la Ministre. On travaille sur un plan d'action qui, à la fin, sera voté par toutes les instances. Je m'adresse à mes collègues pour leur dire de m'arrêter si je dis une bêtise, sachant qu'il n'y a pas encore un mois que je suis là. Je fais comme si j'étais là depuis longtemps alors que ce n'est pas le cas. On va donc faire avec mais n'hésitez pas à m'arrêter.

L'idée est tout de même de planter un plan d'action qui commence avec les travaux qui ont débuté, qui passera évidemment dans nos instances, sachant que la dernière instance qui statuera sur le plan qui sera présenté à la Ministre sera le CA de la Comue. On est d'accord sur le fait que nous partons sur un processus.

Aujourd'hui, pour vous, ce n'est pas tout à fait T0, c'est T+3, donc pour les établissements qui sont en train de le faire. Pour moi, c'est le temps initial ; on vous présente la réflexion telle qu'elle est faite aujourd'hui avec ce plan d'action, avec ses imperfections. J'en parlerai puisque j'ai eu des retours. Je tiens donc à désamorcer cela tout de suite. L'avantage d'un travail qui est présenté et qui est en échange avec la communauté, c'est qu'il n'est pas verrouillé. On n'est pas en train de vous dire que tout est bouclé, on vous présente un état qui a ses faiblesses ; on les corrigera. On a tous de quoi avoir une aide. J'ai le Recteur sur qui je sais que je peux compter. J'ai tous les services du Ministre, le Cabinet, le SGPI.

Je pense que l'on pourra, au fur et à mesure des semaines et des mois qui viennent, avoir un soutien effectif de tout le monde. Je vous dis cela parce qu'il y aura probablement des questions techniques qui ne sont pas complètement claires pour moi. Je ne suis pas sûr qu'elles soient claires pour tout le monde. En tout cas, pour moi, elles ne le sont pas. Il y aura probablement des questions sur les statuts alors que tout n'est pas clair, pas abouti. Là, les échanges avec le ministère, le SGPI, tout ce qui revient des échanges avec nos communautés fera peut-être bouger les lignes ; ce n'est pas un souci. Donc, surtout, prenez-le comme cela ; c'est comme cela que je souhaite vous le présenter, je tiens tout de suite à le dire.

Nous avons une échéance, nous avons des engagements qu'il faut tenir. En gros, c'est simple, on va nous juger sur le fait que nous avons pris des engagements et qu'il faut les tenir et on va nous juger sur le fait que l'on se donne les moyens de les tenir. Je simplifie mais c'est un peu cela.

En gros, tout ce sur quoi on s'est engagé pour l'avoir, il faut qu'on le fasse, c'est clair. Et il faut surtout que nous donnions la preuve que ce n'est pas du flan. Je suis un peu rapide et un peu direct, mais il faut vraiment que nous ayons confiance en ce que nous sommes en train de présenter. Il faut vraiment qu'on se dise « c'est vrai, ils se donnent les moyens et ils vont être structurés comme il faut pour le faire ».

Engagement des membres sur les grands principes du dossier ISITE réaffirmé avec des propositions et un travail à réaliser (à court, moyen et long terme) pour atteindre les jalons et objectifs fixés.

Engagement d'un travail... je n'arrive pas à lire.

Un travail a été fait sur des groupes, que j'ai évidemment pris en cours. C'est ce travail qui vous est présenté, un travail qui est fait bien sûr sur l'I-Site, sur l'avancement des travaux, un travail qui est fait avec les chefs d'établissement pour réaffirmer les engagements, ce qui n'est pas anodin. Quand on dit que l'on met à disposition, on met à disposition. Ce n'est pas juste « je mets à disposition et puis on verra ».

Tout cela est donc réaffirmé et il est important de le dire. Tout cela pour dire, à un moment donné, que ce qu'on écrit est un engagement fort pour la suite.

Organisation du travail en 2 groupes principaux

Il y a eu des groupes et, à côté de cela, il y a aussi eu des groupes des DGS dont mon DGS fait évidemment partie maintenant. Ce qui a été présenté a donc été vu lors d'une réunion avec André Pierre.

Un groupe de travail a été fait sur la communication où, là aussi, mes équipes sont maintenant intégrées.

L'idée, derrière ce qui vous est présenté, c'est que c'est l'affaire de tous. C'est l'affaire des établissements et de la Comue et donc, maintenant, on sert les rangs puisqu'il n'y a plus de joker. C'est donc maintenant que l'on sert les rangs ou c'est fini.

C'est l'avantage de venir de l'extérieur, c'est-à-dire de pouvoir dire cela. Et je suis sympa lorsque je dis cela parce que c'est dans une vision où je suis déjà un peu dans la région, sachant que j'ai un peu de mal, parfois, affectivement, à prendre parti. Je suis déjà un peu dans la région ; je n'ai donc plus un regard aussi extérieur, aussi brutal que celui que je pouvais avoir avant. Je suis donc déjà un peu foutu, mais tant pis, je vais tout de même essayer de garder un peu cette existence extérieure.

Rappel des étapes

On a donc ces groupes qui ont travaillé. Il y a eu un travail en décembre. On est actuellement au congrès UBFC. Un déjeuner aura lieu demain, c'est important, vous voyez bien la date du 25 janvier ; je serai représenté.

Des réunions sont prévues avec Antoine Petit qui se déplacera ici. Je me suis libéré ; on sait que l'on sera tous là. Il y a beaucoup de questions qui m'intéressent, c'est-à-dire d'écouter ce que dit vraiment Antoine Petit. Parce que, pour l'instant, je lis, j'interprète, ce n'est pas complètement clair, je ne sais pas si je réponds bien. Cet échange avec Antoine Petit est donc important.

Une réunion avec le SGPI est fixée. C'est-à-dire que nous avons tout de suite fait un courrier ; nous avons mis en copie les Recteurs. J'ai vérifié de peur d'avoir fait une gaffe, c'est bon. On a donc demandé un rendez-vous au SGPI qui a répondu tout de suite. Donc, dès la semaine prochaine, on a une délégation qui va rencontrer le SGPI.

Je compte beaucoup, à mon niveau, sur ces réunions. Je parle pour moi, je pense que c'est partagé mais je ne peux pas parler pour mes collègues. Ces réunions sont là pour mettre à l'épreuve, si ce qu'on leur montre a du sens ou non. Si le SGPI taille dans le vif... pour moi, c'est une expertise. Aujourd'hui, j'ai besoin de l'expertise. À mon niveau, j'ai besoin de l'expertise. J'ai besoin que l'on me dise si notre interprétation est la bonne, si ce que nous faisons va dans le bon sens. Ce sont là mes questions, ce sont des questions basiques et je compte beaucoup là-dessus.

Je ne sais pas qui on aura sur le SGPI, mais probablement à assez haut niveau... On me dit qu'on aura le SGPI, ce que je ne pensais pas. Mais si on a le SGPI, c'est tout de même inespéré puisque c'est quelqu'un de particulièrement important.

Pour avoir travaillé comme Conseiller avec Laurent Buisson qui est au Centre d'excellence, je pense qu'on va nous dire les choses. Mais c'est une très bonne chose qu'on nous dise les choses. Si on veut arriver sur ce dossier, l'essentiel est que l'on nous dise les choses et qu'on ne mette rien sous le tapis. On ne peut pas mettre sous le tapis, on ne peut pas cacher, il faut qu'on nous dise les choses. Pour moi, c'est une bonne chose, que ce soit bon ou mauvais, il faut qu'on nous parle. Il faut qu'on nous parle en nous disant ce qu'on attend de nous. Je crois que ces échanges que nous allons avoir sont des échanges qui sont importants.

J'ai obtenu d'Anne-Sophie Barthez du Cabinet, un entretien qui n'est pas fixé. Là, on verra. Elle m'a répondu par retour en me disant qu'elle fixait un rendez-vous, mais il faut que nous nous calions tous puisque nous devons tous être présents, ce serait l'idéal.

Je sais que lors du rendez-vous avec le SGPI, la DGEIP et la DGRI seront représentées. C'était une question puisqu'ils se sont demandé quel niveau était concerné. Ils enverront des représentants. Le courrier s'adressait à tout le monde. Par contre, sachant qu'on ira voir le Cabinet, il est évident qu'on n'allait pas voir le Cabinet en même

temps que le SGPI. En général, ce n'est pas facile.

Ceci pour vous tenir au courant des réunions prévues. Nous avons donc un tas de réunions qui, à mon sens, sont importantes et décisives dans les jours et semaines qui viennent parce que ce sont ces rendez-vous qui vous nous permettent d'affiner la stratégie et ce que nous sommes en train de présenter.

Sur cette question en particulier, j'ai passé plus de temps, ce qui me permettra d'aller plus vite sur la suite, mais il me semblait important de vous dire dans quel état d'esprit nous travaillons.

Toutes ces réunions ont lieu en parallèle. On vous rappelle les dates. Vous voyez donc les passages : il y aura un CA exceptionnel de la Comue en mars, ce sera le dernier CA avant la présentation du rapport, ce qui est normal, de toutes nos échéances.

Tout ceci était particulièrement important.

Pendant que j'en suis sur Comue UBFC, l'autre jour, j'écoutais Anne-Sophie Barthez dans une autre réunion au Cabinet et c'est vrai que si l'on veut avoir une entité forte dans la région, à un moment donné, il faudrait inverser et dire université Bretagne Franche-Comté.

(Rires).

C'est fini pour moi ! Université Bourgogne Franche-Comté !

Que le statut soit une Comue, Comue expérimentale, qu'il soit n'importe quoi, ce n'est pas ce qui est important. Si, demain, vous voulez que tout monde y croie, c'est : l'université Bourgogne Franche-Comté. C'est une université fédérale, on le sait, c'est bon. Celui qui va rechercher verra que c'est une Comue, mais ce n'est pas ce qui est important, c'est de dire qu'à partir du moment où vous vous identifiez, c'est l'université de Bourgogne Franche-Comté et là, je ne vais pas dire que vous avez gagné la moitié, mais pas loin. C'est à partir du moment où on vous croit là-dessus et qu'il faut aller chercher dans les statuts pour savoir ce que c'est que c'est gagné.

Je voulais le dire, je ne savais pas quand et je me suis dit que j'allais profiter de la présence du Recteur. C'est mon message qui fait surtout suite à une petite musique que j'entends au niveau France sur ce qui se passe et sur ce qui ne se passe pas. Je me souviens avoir entendu Anne-Sophie Barthez s'adresser à quelqu'un d'autre en disant que ce n'était pas les statuts qui comptaient, mais ce qu'on était. C'est donc important.

(Coupure de l'ordinateur qui alimente le rétroprojecteur).

M. Johann.- C'est tout de même plus agréable de zapper sur le texte à l'écran !

Mme Baumont.- S'il vous plaît ? Est-ce que je peux en profiter pour poser une petite question ?

M. Johann.- Oui.

Mme Baumont.- J'aurais voulu savoir qu'est-ce que c'est que le comité de pilotage IdEx ? C'était à la fin de la page qui vient de disparaître.

M. Johann.- J'imagine que c'est le comité qui va nous suivre. C'est le comité de suivi. Vu la date, c'est cela.

Mme Baumont.- Il dépend du ministère, de l'ANR ?

M. Johann.- Vu le courrier qui a été adressé, c'est SGPI-Ministère. L'ANR est juste là pour organiser les choses. Le courrier envoyé a été cosigné par le SGPI et par la Ministre. J'imagine donc que c'est au SGPI et à la Ministre que l'on rend compte. Après, je ne sais pas dans quelles conditions. Ils l'ont écrit les deux, donc les deux attendent une réponse.

Mme Baumont.- Alain Dereux ?

M. Dereux.- Au sein du SGI, il y a un comité de pilotage qui programme IdEx/I-Site.

M. Johann.- Que j'ai connu par ailleurs. J'y ai participé pour Nantes, pour l'IdEx. Mais ce qu'on attend là, c'est le cabinet de la Ministre et le SGPI qui vont être là. Dans mon esprit, mi-mars, c'est à ce niveau que cela va se situer.

(L'ordinateur fonctionne à nouveau).

Présentation des principes du plan d'action

M. Johann.- Ensuite, enjeu : la poursuite de l'I-Site.

M. Maillotte.- J'ai une petite question.

M. Johann.- J'aimerais tout de même pouvoir dérouler.

M. Maillotte.- Hervé Maillotte du CAC UBFC.

Vous avez mentionné un groupe de travail, un groupe de réflexion constitué du Copil I-Site et de chercheurs des établissements. Est-ce que vous pouvez détailler un peu plus ?

M. Vairac.- C'est le couple I-Site plus les animateurs d'axes.

M. Maillotte.- L'ensemble des animateurs d'axes ?

M. Vairac.- L'ensemble des animateurs d'axes.

M. Johann.- Merci pour cet intermède. Après, je vais dérouler et vous aurez le loisir de poser toutes les questions ensuite. Ce n'est pas pour vous couper, c'est que sinon, je n'arriverai pas à bout. Et comme je veux aller vite, si on me coupe, je n'irai pas vite, je me connais.

Un enjeu : la poursuite du projet ISITE Bourgogne-Franche-Comté

Là, il y a toute une partie qui consiste à réaffirmer les choses les plus importantes qui sont dans l'ADN du projet I-Site. C'est-à-dire la redirection des postes vers les domaines, le partage de la politique de recherche, etc. Ce sont là des engagements qui ont été pris. Le plan d'action, c'est déjà de respecter tous les engagements, cela me semble être le b.a.-ba, avec des choses à répondre.

« Sceaux à apposer aux diplômes », je crois que c'est en cours.

« Inscription des étudiants », je crois qu'il y aura une espèce de gare de triage, un portail unique. Tout cela est en cours, il me semble. En tout cas, dans l'état de ma réflexion la dernière fois, c'était en cours.

Et puis il y a des choses qui ne sont pas anodines, on réaffirme. Aujourd'hui, quand on dit « redirection des postes vers les trois domaines », il faut le faire. « Portage de toute la politique de recherche », quand on le dit, on le dit. C'est tout de même un engagement fort pour la suite, ce n'est donc pas anodin de le rappeler. C'est y répondre en disant c'est quoi ; aujourd'hui, quel est notre engagement, c'est cela.

Redirection de postes vacants vers les trois domaines prioritaires d'ISITE-BFC

Là, c'est illisible mais vous l'avez eu. Alain Dereux pourrait vous l'expliquer. C'est de dire où nous en sommes aujourd'hui sur les 10 % dont le jury avait dit que c'était un minimum. Là, dans cette diapo, on exprime qu'on est pas loin de 14 %. C'est ce qui est écrit.

S'il y a des questions là-dessus, là aussi, c'est pareil, j'ai tendance à croire tout ce que l'on me dit, je n'ai pas de souci là-dessus. Si on me dit que c'est 14 %, c'est 14 %.

De toute façon, lorsqu'on échangera avec le SGPI, s'il y a une discussion, on le dira, ce n'est pas un sujet. C'est là où j'ai tendance à dire qu'il y a des problèmes sur lesquels il ne faut pas s'attarder. Les interlocuteurs que nous allons avoir vont nous dire si c'est bien, si c'est ce qu'ils attendent, ce qu'ils ont compris, etc. Et cet échange est important parce que si jamais ce n'était pas tout à fait la bonne interprétation, on nous le dira, ce n'est pas un souci. Nos échanges servent à cela.

Portage par UBFC de toute la politique de recherche.

Ceci est important, c'est la vision la plus importante du sujet en disant comment sont nourris les trois axes I-Site. C'est politique. À partir du moment où vous affichez cela et que vous dites que, maintenant, c'est la doctrine. Cela veut dire, lorsque vous écrivez cela, que vous écrivez le rôle des pôles thématiques. Vous réaffirmez le rôle des pôles thématiques et leur importance. Cela veut dire le rôle des pôles thématiques, demain, dans la structuration de l'enseignement supérieur dans la région. C'est un peu ce que cela veut dire. Et, derrière, cela veut dire que tous les pôles alimentent les trois axes I-Site qui se nourrissent.

Moi, pour avoir connu le départ du départ des notions de l'IdEx, pour avoir connu, à l'époque, les exigences du jury, je me souviens très bien avoir discuté avec Thierry Coulhon qui est aujourd'hui à l'Élysée mais qui était à l'époque au pôle d'excellence, celui qui nous conseillait. Il nous disait effectivement que le but d'un pôle d'excellence comme celui que nous avons, I-Site / IdEx, c'est, à partir d'un noyau d'excellence, de faire grossir un noyau d'excellence et de s'enrichir des forces des uns et des autres dans un site. L'esprit est celui-là, c'est d'enrichir tout cela. On part de notre force et on essaie de faire grossir notre noyau d'excellence. Il va s'enrichir à travers l'ensemble des pôles qui, chacun, comme il le pourra, se verra enrichi.

Il me semble que, dans la philosophie, c'est partagé et c'est quelque chose de très important. C'est un engagement fort parce qu'à partir du moment où c'est affiché maintenant et que ça le sera tout le temps jusqu'au bout, c'est la feuille de route et plus personne ne peut revenir dessus. C'est important parce que c'est dans l'esprit. Je suis persuadé – et je pense qu'il n'y a pas grand monde ici qui ne l'est pas – que c'est le cœur du projet. C'est comment arriver à convaincre que l'on va enrichir ces trois axes.

Pour la communauté qui n'est pas encore dedans, c'est le rôle de locomotive que joue l'I-Site parce qu'il va tirer toute la région vers le haut. Ceci parce qu'il est en relation avec tous les pôles, parce que l'excellence existe partout, tout le monde vous le dira. Je ne connais pas un endroit où il n'y a pas d'excellence et, à un moment donné, on arrive à enrichir. On doit pouvoir, au fur et à mesure et sur la durée, enrichir ces pôles d'excellence et c'est ce qui vous donne une visibilité mondiale. C'est ce qui donne une dynamique et qui donne quelque chose qui vit. Ce n'est pas quelque chose de figé.

Je me suis un peu attardé là-dessus parce qu'il me semblait que c'était quelque chose qui était vraiment crucial et le cœur même de ce qu'on a à mener pour la suite.

Définition du profil des postes d'enseignants-chercheurs redirigés vers les trois domaines prioritaires d'ISITE-BFC & Normes et comités de recrutement aux postes d'enseignant-chercheur

Après, il y a tout un thème de questions. C'est technique, oui et non. Je ne veux pas développer. C'est la manière dont, après, on va pouvoir travailler sur les profils de poste, sur l'enrichissement et sur le fait que cela se fasse, surtout. Il ne s'agit pas de dire « je mets quelques postes comme ceci, comme cela », il faut qu'il y ait une vraie politique au sein de l'université de Bourgogne Franche-Comté. Il faut qu'il y ait une vraie politique qui se fasse à ce niveau. Et quand je dis « l'université », c'est tout le monde. Ceci pour qu'on arrive justement à définir des profils qui répondent à cela. Ce ne sont pas juste des juxtapositions.

C'est important, c'est rappeler des choses qui sont évidentes mais, encore une fois, l'écrire, c'est prendre un engagement.

Relations avec les organismes nationaux de recherche, le CNRS, l'INRA et l'INSERM : les laboratoires.

Là, je ne veux pas dire "joker", mais j'ai reçu aujourd'hui une modification de l'Inspection Générale qui a supprimé la préconisation n° 7 et qui est en train de revoir cela. Ce n'est donc pas une histoire d'évolution de l'article 712-2. C'est un article université ; on n'en parle plus. Ce n'est pas un article qui nous concerne.

Pour les questions de la Comue, du CNRS, etc., à mon avis ce sont des choses qu'il faut encore creuser mais on va nous aider. On va voir avec le CNRS la manière de faire, de ne pas faire, qu'est-ce que l'on peut faire en termes de délégations, qu'est-ce qu'on ne peut pas faire.

Ce que je peux vous dire, c'est qu'aujourd'hui, le Président de la Comue peut déléguer à quelqu'un qui a un rapport avec la Comue. C'est-à-dire que cela peut même être quelqu'un qui est mis à disposition 5 à 10 %. S'il faut donner une délégation de signature, aujourd'hui, c'est faisable. Je prends un exemple. Il suffit qu'un directeur d'UMR se mette à disposition à 5 % et je peux lui donner délégation. C'est écrit dans les statuts de la Comue. Les statuts de la Comue disent qu'on a le droit de donner délégation et le ministère me répond - donc répond au président et je vais donc répondre - qu'il suffit d'une mise à disposition très faible (5 à 10 %).

On peut donc répondre à certaines questions. Et puis, il y a des questions qui sont plus compliquées, à savoir ce qu'est exactement la tutelle, ce qu'est capable ou non d'accepter le CNRS, quel est son état d'esprit. J'ai tendance à dire que le CNRS va nous le dire. Antoine Petit va nous préciser ce qu'il entend par tutelle, cotutelle, quel niveau d'exigence il nous met.

Aujourd'hui, il me semble qu'on peut avoir un état transitoire pour l'histoire de la tutelle. Je l'ai vu écrit par rapport à l'inspection générale et cela a déjà été dit. Après, la question se posera sur le transitoire jusqu'où, à partir de quand. Là encore, j'ai tendance à vous dire que, comme on va avoir quelques entretiens, on devra nous préciser ce qu'il en est. Nous, on sait quelles sont les exigences mais que veut dire « la tutelle », est-ce juste une question de signature ou pas ? Est-ce que c'est complètement la tutelle ? Qu'est-ce qu'on attend de nous exactement ?

Je dirais presque que c'est une réponse technique, c'est-à-dire qu'à notre niveau, il faut qu'on nous précise exactement ce qu'on attend. Je pense qu'on répondra lorsqu'on saura exactement ce qui est possible.

J'ai regardé les textes. Je sais ce que je suis capable de faire aujourd'hui. Après, il y a des choses auxquelles je ne suis pas capable de répondre. Mais avec Antoine Petit ou le SGPI au ministère, il serait tout de même extraordinaire qu'à partir de trois ou quatre entretiens, nous n'arrivions pas à peaufiner et à savoir exactement ce qu'on peut faire ou ne pas faire et ce qu'on nous demande exactement.

La tutelle est donc pour moi le point pratiquement le plus dur depuis que je suis là. C'est-à-dire que depuis que je suis là, je me demande comment on peut répondre à cela. Ce n'est donc pas à cacher ou à mettre en dessous. Je vous ai dit ce qu'il en était pour la signature, c'est faisable et, après, s'il faut apporter d'autres réponses, on regardera. Il ne faut donc pas trop s'inquiéter là-dessus ; je pense qu'on l'apportera.

Portage par UBFC des crédits récurrents de la recherche.

Il y a cette question sur les crédits récurrents. Une clé de répartition a été faite l'an dernier ; un travail a été fait en 2018 qui sert de travail de base pour ce qui est de la répartition telle qu'elle sera faite en 2019.

Ce qui va surtout changer en 2020, c'est de savoir qu'à un moment donné, il y aura ces crédits attribués à la Comue et qu'il y aura ce travail à faire pour la répartition,

qui ne sera par le même que cette année. Cette année, je pense qu'on redonne à l'identique ce qui est donné. Ce qui veut dire qu'en 2020, il y a un vrai changement. Là aussi, c'est un engagement fort des établissements. Là-dessus, c'est quelque chose qui est attendu et c'est un engagement qui est pris.

Inscription des étudiants.

L'inscription, je passe. C'est quelque chose qui, à mon avis, ne pose aucun souci et sur lequel on va aller.

Ressources mises à disposition du niveau fédéral.

Les ressources mises à disposition du niveau fédéral. Là encore, cela paraît anodin mais ça ne l'est pas. À un moment donné, il faut donner à la Comue les moyens de fonctionner. Ce qui veut dire qu'il faut que tout le monde joue le jeu. La Comue, c'est l'affaire de tous les établissements ; il faut que tous les établissements aident la Comue et ses services.

Il y a quelques chefs de service qui sont invités, qui sont présents. Ils vous le diront, sachant qu'ils sont très compétents mais, à un moment donné, il faut vraiment avoir un soutien total de tous les établissements sur tous les sujets.

Une petite réflexion globale. Ou bien on se dit : « je forme une Comue avec une administration énorme et je fais tout » ou on se dit que ce n'est pas le modèle qu'on a fait, c'est un modèle fédéral et c'est un noyau dur avec, derrière, un réseau puissant qui alimente et aide la Comue. L'université fédérale, cela veut dire qu'à un moment donné, les établissements sont là et ils s'engagent à mettre à disposition les ressources pour que la Comue fonctionne et réponde à toutes les missions. Et plus on donnera de missions à la Comue, plus il faudra aider la Comue. C'est cela, un modèle fédéral. C'est donc comme cela qu'il faut y aller et, cet engagement, c'est aussi dire que la Comue, ce n'est pas un petit machin qui vit sa vie, c'est l'affaire de tous. Par contre, l'engagement est fort et il faut que l'on réponde à cet engagement.

Interopérabilité du réseau informatique

Je pense que tout le monde est parfaitement convaincu de cela. Quand vous êtes à l'extérieur, que vous voulez juger l'engagement des uns et des autres, c'est la première chose que vous regardez, c'est le système d'information. Vous dites « est-ce qu'ils vont ou non converger sur un système d'information ? » Cela fait partie de la case à cocher dans un QCM. Si je ne converge pas, cela veut dire qu'aucun établissement ne s'est vraiment engagé pour l'université fédérale.

Si vous vous engagez sur le système d'information, c'est un acte politique qui est lourd. Le système d'information, c'est lourd, mais c'est le nerf de la guerre. Si vous vous engagez sur le système d'information, cela veut dire que vous vous engagez durablement. C'est un signal très fort qui est envoyé à la communauté.

Là, je salue le travail qui a été fait parce que les chefs d'établissement ont tout de même décidé de mettre des ressources sur la table, y compris quand eux-mêmes disposent du système adéquat. Je dis n'importe quoi, mais si vous avez Sifac, converger signifie qu'un jour, tout le monde aura Sifac, que tout le monde le paramètre, etc. Et que l'on est capable de mettre de l'argent sur la table, même lorsqu'on n'est pas le plus concerné. C'est donc là un engagement fort des établissements qui me semble être un signal, un jalon important dans ce dispositif. Cela valait donc la peine de s'y arrêter.

Un travail est fait sur les systèmes d'information, un travail de qualité. Ce travail sera bien sûr poursuivi, toutes les équipes vont travailler là-dessus. Je voulais donc faire une petite parenthèse parce que c'est quelque chose qui me semble particulièrement important.

Définition : Université fédérale Bourgogne-Franche-Comté

Ensuite, vous avez la définition de l'université fédérale.

Subsidiarité à travers les missions de la COMUE UBFC. Rappel des statuts de la COMUE UBFC.

Le rappel des statuts, j'imagine que tout le monde connaît parfaitement cela. On rappelle ce qu'il faut.

Traduction de cette subsidiarité par les délibérations

Ce petit tableau pour faire un petit focus sur une difficulté à laquelle nous sommes confrontés. Mais, là encore, je pense qu'il sera assez intéressant de discuter avec le SGPI là-dessus parce que quand vous avez un document qui vous donne deux choses, ou « transférées » ou « réparties », vous vous retrouvez en difficulté quand vous avez la coordination, même si elle est très forte. Sauf qu'à un moment donné, est-ce que la coordination que l'on fait, ce n'est pas du transfert ?

Là, dans l'état actuel de ce qui a été décidé – mais on discutera avec le SGPI et s'il nous dit que ce n'est pas cela, on verra -, c'est qu'aujourd'hui, on considère que tout ce qui va demander un vote de la Comue qui est coordonné fortement, on estime qu'on va le faire dans du transfert. On verra ce qu'on nous dit là-dessus mais, à un moment donné, il faut répondre à cette question parce que quand vous êtes un peu entre les deux, même si vous faites de la coordination très forte et que vous ne savez pas où cocher, vous êtes en difficulté. Il faut donc y répondre. Mais là, je ne m'affole pas, on regardera et on verra bien.

M. Bahi. - Cela provient du fait que c'est un modèle fédéral unique.

M. Johann. - Oui, c'est un modèle fédéral unique qui n'est pas forcément celui que l'on connaît, ce n'est pas la fusion d'un côté ou rien de l'autre. Du coup, vous êtes dans un modèle fédéral qui est un mode d'intégration intermédiaire. C'est cela, fédéral. Et, du coup, il faut arriver à caler sur ce qui existe et qui n'existe pas. À voir. En tout cas, c'est ce qui est proposé.

Les Ressources Humaines, vecteur de performance

Les Ressources Humaines. Là aussi, la mise à disposition recoupe ce que j'ai dit tout à l'heure. À un moment donné, il faut pouvoir mettre à disposition si on veut que cela fonctionne.

Bien entendu, l'option qui compte, c'est l'option 1. Si l'option 2 existe, c'est parce qu'il y a des périmètres qui ne sont pas tout à fait aussi clairs, donc un peu flous. Ce n'est donc pas aussi évident que cela dans l'option 1. Mais, dans l'esprit, c'est l'option 1 que l'on veut faire. Et si jamais nous étions en difficulté sur l'option 1, il faut pouvoir y répondre parce que vous ne pouvez pas imposer une mise à disposition. C'est-à-dire qu'un agent doit répondre et dire s'il l'accepte ou pas. Il ne faut donc peut-être pas un plan B mais il faut avoir pensé à tout. Sachant que ce que l'on veut tout de même, c'est l'option 1.

Cela méritait de s'y arrêter un peu.

Après, vous savez que tous les DGS travaillent ensemble, sur la question indemnitaire par exemple. Là, c'est pour répondre point par point au rapport de l'inspection générale. La Ministre et le Directeur Général du SPGPI l'ont écrit dans leur lettre. À un moment donné, il faut répondre aux préconisations. On répond donc aux préconisations point par point et on verra si cela répond ou pas mais, dans tous les cas, il faut y répondre.

Un certain nombre de préconisations ont été faites et là, l'ensemble des groupes répond à ces préconisations. Vous avez ce qui a été proposé : le travail qui est fait sur le régime indemnitaire, le transfert de l'agent comptable qui est quelque chose d'évident. Tout le monde sait très bien – et je me tourne vers le nouveau Directeur – que la Comue représente beaucoup plus que l'école elle-même, il fallait donc absolument transférer l'agent comptable. Là, merci à Dijon de refaire ce travail parce que là, à court et moyen terme, il fallait absolument transférer. C'est fait et cela aurait été une discussion plus tard, mais il fallait absolument répondre immédiatement au transfert de l'agence comptable.

Après, il y a tout le travail qu'on a à faire sur les Ressources Humaines, etc. Les DGS se sont emparés du dossier. Là, *working progress*.

Le dialogue social, la médecine de prévention. Comme un état exhaustif a été fait par le rapport de l'inspection générale, on répond point par point au rapport. Il y a ce qui était en court, il y a ce qu'on va faire. Il y a des choses qui ont été faites et il faut les réaffirmer en disant que, de toute façon, rien n'est laissé de côté, que tous les points sont abordés. C'est en effet l'idée du plan d'action proposé, c'est qu'on aborde tous les points.

Ressources, actions sociales, CHSCT. Vous savez qu'il est proposé de créer le CHSCT. C'est acté, il faudra le faire mais tout cela est déjà en cours.

La COMUE UBFC doit constituer une grande université fédérale qui tire sa légitimité des établissements membres fondateurs et qui s'appuie sur les forces et les complémentarités de chacun comme atout pour le collectif.

Là, c'est réaffirmer un peu ce que c'est que l'université de Bourgogne Franche-Comté. C'est l'affaire de tous avec un respect profond des territoires, mais il me semble que c'est quelque chose qui est parfaitement partagé. Depuis que je suis là, je sens que c'est une affaire de tout le territoire. On n'est pas sur une histoire d'un pôle ou deux, c'est l'affaire des universités, c'est l'affaire des écoles, c'est l'affaire de tout le territoire avec la géographie de la région.

Les bases sont donc là, il s'agit de rappeler ce qu'est UBFC aujourd'hui, les principes de base dans le respect de tout le monde, de la géographie et des membres.

A. Equilibre géographique

L'équilibre géographique, il y a des choses à faire. Donc à faire.

B. Equilibre entre établissements

Equilibre entre établissements.

C. Equilibre entre les instances de la COMUE UBFC

Afin de répondre aux préconisations de l'IGAENR, il est proposé une modification des statuts d'UBFC

La question des statuts. J'entends déjà le brouhaha ! J'ai déjà entendu ce qui s'est dit, j'entends déjà ce qui se dit, etc.

Pourquoi avoir fait une proposition sur les statuts ? À partir du moment où on vous dit, dans le rapport : « mettez-vous en ordre de marche pour avoir une université qui soit crédible, que tout le monde joue le jeu », la réponse qui a été faite était de se dire qu'on adaptait les statuts pour être sûr de répondre.

Ce n'est pas une question simple et c'est tout sauf verrouillé mais, à un moment donné, si vous ne faites pas de propositions, on vous dit que vous n'avez pas de vision. Il faut donc bien faire une proposition à un moment donné. Le but était donc de faire une proposition. Ce qui a été fait, c'est donc de faire une proposition.

De toute façon, aujourd'hui, tout le monde va nous donner un avis là-dessus, la communauté universitaire qui a déjà commencé à donner un avis, on l'a vu dans les différentes instances, avec vous aujourd'hui, avec la politique. Tout le monde donne un avis là-dessus. Le ministère va donner un avis, il va nous conseiller. Là-dessus, ma vision, c'est : *working progress*. On vous présente, on amende, mais l'idée qui est derrière, ce n'est pas de dire qu'on modifie les statuts parce que c'est la priorité. L'idée, c'est comment répondre à la question qui est de garantir que, demain, notre gouvernance est sûre et certaine.

Quand vous êtes lauréat d'un projet I-Site, IdEx, n'importe quoi, la première question que l'on vous pose, c'est : « qu'est-ce qui me garantit que, demain, vous avez les moyens de faire ce que vous avez dit et, deuxièmement, si je vous donne de l'argent, qu'est-ce qui me garantit que vous allez le répartir suivant la politique qui est décidée et qui a du sens, qui a une logique ? » On attend de nous qu'on garantisse une gouvernance

forte d'UBFC.

La réponse, c'est : statuts ou pas statuts. Les statuts, c'est quoi ? C'est comment je garantis au SGPI et au ministère que, demain, je n'ai aucun souci de gouvernance. C'est pour cela que je sais que l'on va discuter, je sais que cela discute de partout. Mais on verra l'expertise qu'on nous donne, on verra ce que nous dit le ministère. Ce n'est pas une question de dogme en disant « je veux changer ». La question est : « qu'est-ce que je suis capable de donner comme garanties pour dire qu'il n'y a pas de souci, qu'on va y arriver et que, quoi qu'il arrive, on joue collectif ? »

Voilà comment j'ai interprété ce travail sur les statuts. Si je vous dis cela, c'est parce que je ne veux pas entendre dire que j'interprète ceci alors que ce n'est pas exactement ce qui a été dit, que ce n'est pas exactement la recommandation de l'Inspection Générale, etc. Les recommandations, c'est dire qu'on ne veut plus entendre parler de vos dissonances, de conseil des membres qui est contre, avec, etc. À un moment donné, il faut se mettre au bon niveau et se demander ce qu'est l'université et voir ce qui garantit que, demain, on joue collectif et qu'on ne veut plus avoir de problèmes.

L'université de Bourgogne Franche-Comté, c'est l'affaire de tout le monde et c'est évidemment l'affaire des membres. C'est l'affaire de la Comue à qui on donne les moyens de fonctionner et, à un moment donné, il ne peut pas y avoir une feuille de papier entre les établissements et la Comue, cela n'a pas de sens. Vu de l'extérieur, on rigole !

Là, c'est donc comment on répond à cela.

Il y avait une solution qui était de dire que l'on répond avec les statuts. Je l'entends.

J'ai déjà connu le conseil d'orientation stratégique. On en avait fait un en Lorraine. Lorsque je suis arrivé Président de l'université de Metz, Nancy avait un COS, on m'a dit que j'allais dans le COS et que c'était là où on discutait de tout. Le Directeur de l'ENSAM y était d'ailleurs présent puisqu'il était Lorrain. On a fonctionné de cette façon et ce n'était pas un souci. C'est un comité d'orientation stratégique qui est là pour nous donner un coup de main, qui dit aussi ce que pensent les EPST. Le COS était là, autour de la table, il y avait les EPST, le DRRT, on confrontait les idées et, à la fin, le politique décidait. Après, les chefs décidaient. Avant la fusion, c'étaient les quatre présidents. Après, avec le PRES, on a quasiment tout décidé ensemble, etc.

Faire un COS ne pose donc pas de souci.

Après, on parle du conseil des membres et du CA, c'est une réponse et on verra ce que dit le ministère, ce qu'il en pense. On verra ce que dit la communauté.

C'est pareil sur la question qui suit concernant le suffrage. Pourquoi cela a-t-il été pensé ainsi ? Le suffrage a été pensé en se demandant – et je parle bien du futur CA de la Comue, prochains statuts de la future Comue – ce qui fait qu'il n'y aura, demain, aucune divergence entre une CA d'établissement et un CA de Comue ? Comment faire en sorte qu'il n'y ait pas de divergence. La solution qui a été apportée était celle-là. Je ne dis pas que c'est l'alfa et l'oméga, on verra ce que nous dit le ministère. Moi, je ne sais pas répondre à cela aujourd'hui. C'était une solution. On peut dire que ce n'est pas bien, que c'est n'importe quoi. Mais il n'empêche que si nous n'avions rien proposé, vous nous auriez demandé à quoi nous pensions et on nous aurait dit que nous avions des arrière-pensées, etc.

Là, je vous le dis, nous sommes huit, nous irons voir le SPGI, le ministère, on va discuter et on va nous dire si cela a du sens ou pas. J'entends ce qui s'est remonté : on me dit qu'on ne veut pas entendre parler du suffrage indirect. Je l'ai déjà entendu. C'est important. On verra si toute la communauté dit cela. Cela a été dit à certains endroits, certains me l'ont dit en privé, etc.

Ce n'est pas fini. Le but de faire ce congrès, de vous présenter les choses, c'était de vous dire qu'on ne vient pas avec des choses bouclées, on vient avec une proposition, elle vaut ce qu'elle vaut, il y a peut-être des choses imparfaites, on va y réfléchir, on travaille dessus. En tout cas, il ne s'agit pas de passer en force. L'esprit, aujourd'hui, et il faut le réaffirmer, c'est que personne ne veut passer en force. De toute façon, aujourd'hui,

il n'y a pas de joker. C'est-à-dire qu'au moindre accrochage, on est mort. On ne passe donc pas en force, on a l'adhésion de toute la communauté et on joue collectif.

À ces conditions-là, et j'ai le sentiment que tout le monde est parti là-dessus, on y arrivera.

Cibles de communication

Je vous passe la Com. Je passe rapidement car je ne veux pas détailler, j'ai en effet déjà été très long. Mais, d'un autre côté, on a tort de dire que l'habit ne fait pas le moine. Ce n'est pas vrai, la Com, c'est important. La Com institutionnelle est importante, la Com extérieure est importante. Il est donc important de communiquer. Il est important que les établissements communiquent sur ce que c'est qu'UBFC. Il est important qu'UBFC communique sur tout ce qu'elle fait à l'extérieur, sur toutes ses réussites, etc.

Si vous ne dites pas que vous êtes bon, personne ne le dira pour vous. Il n'y a pas de miracle ; c'est mon expérience qui parle. La première chose que j'ai faite lorsque j'ai été président, c'est que j'ai dit que j'allais communiquer, que j'allais laminer le terrain, le labourer afin qu'il n'y ait pas une journée sans qu'on sache ce qui se fait. Il n'empêche que cela vous donne une force et lorsque tout le monde, en interne et en externe, vous aura complètement imprégné, c'est là qu'elle existera. L'UBFC est l'affaire de tous, de tous les citoyens, de tous les membres. À partir du moment où n'importe quel membre de notre communauté se dit que sa flèche, sa *high light*, c'est l'UBFC, qu'il en est fier, qu'il y a une reconnaissance mondiale qui fait sa force, lorsque toute la communauté en sera persuadée, vous persuaderez tout le monde.

C'est là où je dis que la Com, je passe dessus parce que, techniquement, je ne vais pas vous raconter ma vie, mais derrière, la Com, c'est important en interne, en externe et c'est l'affaire de tous.

OBJECTIF 1 - Fédérer autour des missions/valeurs de la COMUE

Fédérer, fédérer, fédérons.

OBJECTIF 2 - Faire connaître les actions de la COMUE

Actions, actions, réaction, hop !

Merci.

Je passe juste aux dates avant de vous donner la parole. Pour les dates des CA, comme je suis compliqué, on a dû se caler un peu aussi sur mon agenda, j'en suis déjà désolé.

Vous voyez que je vois loin ! Je ne cherche pas à voir loin, mais je vois loin parce qu'on m'a donné une mission. Je serai donc à votre disposition, je suis là pour vous, je suis là pour vous aider. Je ne vous laisserai jamais tomber, c'est clair. Je suis là le temps qu'il faut, sachant que l'idéal serait que je sois là le moins longtemps possible. Mais, de toute façon, je serai là en appui tant que je peux avec tout ce que je peux faire avec mes réseaux pour vous aider.

Merci de votre attention. Vous avez la parole.

M. Rauch. - Bonjour. Jean-Yves Rauch, élu au CAc.

Merci, Monsieur Johann, pour votre présentation. Vous dites la même chose que lorsqu'on vous a rencontré, en janvier. Je vais vous poser quasiment la même question. On joue franc-jeu, tout le monde joue collectif, sachant qu'avec les statuts que nous avons, on pourrait déjà très bien y arriver. Si nous en sommes là aujourd'hui, c'est parce que certaines personnes n'ont pas joué collectif, ils ont joué « personnel », principalement le Président de l'UB. Du coup, cela va bloquer.

M. Johann. - Surtout pas d'attaques perso !

M. Rauch.- Non...

M. Johann.- Si, vous avez cité un nom. Si vous attaquez quelqu'un, c'est moi. C'est normal, c'est moi qui parle, vous m'attaquez donc. Vous êtes au CAC de la Comue, donc vous m'attaquez et je me débrouille avec mes collègues.

Ne faites pas d'attaque parce que cela va me mettre en difficulté et ce n'est pas sympa.

Les collègues sont là, c'est sympa. On pourrait me lâcher en rase campagne en me disant de me débrouiller et que chacun fait son travail. Ils sont là et ils ne sont pas venus pour se faire taper dessus.

J'ai répondu. De toute façon, je vais vous répondre ce que j'ai déjà répondu. Je sais ce qui est arrivé avant. J'ai l'historique. Je sais que c'est dur et j'ai énormément de respect, je parle devant le Président de la Comue, mais je n'en suis pas là. Ce n'est plus ma question. Ma question, c'est l'avenir. Je ne suis pas là pour faire le procès. Je suis capable de vous dire ce qui a été fait, qu'il y a eu un travail excellent. Je peux le dire ; les faits sont là. Je peux juger, je juge sur des faits.

Les dissonances, les divergences, c'est fini. Je ne peux pas continuer. Je connais l'histoire, mais pas là, plus maintenant. Si on commence à régler nos comptes ici notamment, on est foutus !

Je suis d'accord sur la question et j'ai répondu. Je pense que j'ai été honnête en vous répondant ce que j'ai dit. Peu importe, l'état de fait est qu'il y a eu une crise. Elle s'est finie comme elle s'est finie, mais ce n'est pas la question. Là, il s'agit maintenant de se tourner vous vers l'avenir. Vous ne pouvez pas passer un mois ou deux à vous poser des questions sur le passé. Aussi dur que ce soit, aussi partagés que soient les torts, peu importe, vous ne pouvez pas vous permettre le luxe de revenir sur le passé. Je voulais vous le dire là ; je vous le redis là, c'est-à-dire que c'est chaud, c'est dur, on peut s'en sortir, mais on ne s'en sortira que si personne ne règle ses comptes.

M. Rauch.- Très bien.

Ma question, c'est : puisqu'on s'appuie sur le rapport IGAENR, pourquoi ne répond-on pas au rapport point par point plutôt que de faire une réponse...

M. Johann.- On répondra point par point.

M. Rauch.- Il y a des points, par exemple aux pages 28 et 29, qui ne sont pas demandés dans le rapport.

M. Johann.- Je m'emballe ! Je peux avoir des imperfections.

Dans les préconisations, il y a tout de même : « améliorer le fonctionnement du conseil des membres », « mieux associer les présidents et les directeurs des établissements membres à la constitution de la gouvernance de la Comue ». C'est dans les préconisations, ce n'est pas moi qui l'invente. C'est la préconisation 10.

Je ne vais pas tout lire, mais « réaffirmer la vision de chacun des objectifs » est une autre question. « Reconnaître le besoin des établissements membres d'être mieux associés à la construction des décisions de la Comue », etc., etc., la réponse qui est apportée n'est peut-être pas celle qu'on attend, elle est peut-être maladroite, elle n'est peut-être pas opportune, mais elle répond. C'est l'interprétation qui en est faite, c'est comment je réponds à ces préconisations.

C'est là où je vous demande de ne pas vous braquer sur la réponse ; ce n'est peut-être pas tout à fait la bonne et elle ne sera peut-être pas celle-là à la fin. En tout cas, c'est point par point à ces préconisations que s'adressait cette réponse. On peut dire que c'est une interprétation, mais il n'empêche que c'est y répondre et c'était écrit.

Si ce n'est pas la bonne réponse, on va voir, mais c'était la réponse.

M. Rauch.- Le rapport IGAENR ne demandait pas la modification des statuts, il demande de respecter les statuts.

M. Johann.- Non. Mais je ne veux pas polémiquer parce que je ne suis vraiment pas dans l'esprit de polémique. Mais je suis bon pour polémiquer, j'aime cela ! Et puis je suis judoka. Un jour, un préfet m'a dit que je pouvais enlever ma ceinture noire tellement j'avais été un peu dur. Avec le temps, je me suis un peu adouci. Parfois, je ne me reconnais pas !

Mais là, la question n'est pas là. Elle est sur les différentes préconisations, qui ne sont pas forcément la 10 ou la 9, c'est un ensemble et, à un moment donné, la réponse qui a été trouvée, c'est de bouger les statuts.

La réponse n'était pas d'interdire de bouger les statuts. Cela peut être que les statuts ne répondent pas. Vous pouvez avoir cette interprétation, je l'accepte complètement. Vous pouvez avoir cette interprétation en disant que votre réponse, avec la modification des statuts, ce n'est pas la réponse adaptée. C'est un avis que je respecte, mais vous ne pouvez pas dire que ce n'est pas ce qu'on nous a demandé. Vous pouvez dire que c'est une réponse qu'on apporte et que ce n'est peut-être pas la bonne mais en tout cas elle a été faite dans cet esprit-là.

M. Rauch.- Je vous repose la question que je vous ai posée le 10 janvier : pensez-vous que nous avons le temps de changer les statuts avant le 14 mars ?

Pour nous, dans ce temps très court, ce n'est pas possible. On ne peut pas réfléchir objectivement, tous ensemble, avec des groupes de travail au CA ou au CAC pour modifier les statuts.

M. Johann.- Je vais vous répondre à titre perso parce qu'il faudrait que je consulte mes collègues. Je pense que nous n'avons pas le temps de faire des statuts pour mi-mars. Le problème, c'est que mi-mars, à moins que cela change, mais nous allons tous être au front et, pour mi-mars, il va falloir répondre et leur dire comment on s'engage, quel est le plan d'action qui dit que nous sommes crédibles et que cela va fonctionner.

M. Rauch.- Vous l'avez dit, par exemple, un point politique très fort, c'est l'uniformisation des systèmes d'information. C'est un signal très fort.

M. Johann.- C'est un signal, mais cela ne suffit pas, pour moi.

M. Rauch.- C'était impossible avant et, d'un seul coup, c'est possible. C'est super...

M. Johann.- Vous revenez sur le passé !

M. Rauch.- C'est super, c'est possible.

M. Johann.- Je vous reprends à revenir sur le passé.

M. Rauch.- Oui, je suis d'accord avec vous.

M. Johann.- Mais tout est possible. Vous allez me dire que je reviens sur Nancy et Metz et qu'on s'en fout, mais c'est aussi pour cela que je suis là, c'est mon expérience. Après 50 ans de batailles Metz-Nancy, où les gens me disaient que ce n'était pas possible après ce qu'untel avait fait, eh bien d'un seul coup, on l'a fait. Pourquoi l'a-t-on fait ? Parce qu'à un moment donné, on a dit qu'on sifflait la fin de la récréation, que c'était fini. On en est à ce stade-là, stade que j'ai connu à mon époque, lorsque je suis arrivé en tant que président de l'université de Metz.

J'ai dit aux gens que c'était fini, que je ne ferais pas une guerre avec Nancy, que je n'en pouvais plus, que j'en avais marre de mettre en danger un DEA parce que cela allait intervenir au ministère, etc. On a connu la guerre totale, on ne pouvait rien faire sans qu'on dise que si la Moselle avait eu, il fallait redonner à la Meurthe-et-Moselle. On n'en pouvait plus !

À un moment donné, on veut mettre les choses en ordre de marche. La région ne peut pas se permettre d'avoir des dissonances. Le passé, je m'en fous. Maintenant, peu importe le passé, on y va. Peu importe que l'on m'ait savonné la planche lorsque j'étais vice-président à Metz, je m'en fous, ce n'est pas la question. À un moment donné, quand vous visez, vous faites la stratégie et vous vous demandez quel avenir vous voulez pour votre jeunesse dans 30 ans ; vous ne vous arrêtez pas à des problèmes de personnes. On n'en est plus là. Ce n'était pas possible mais, aujourd'hui, c'est possible. Et l'engagement qui vous est présenté, il est possible, il est écrit.

Il est clair que si on n'y va pas...

M. Rauch.- On est d'accord avec vous, il faut y aller. Nous aussi, on est déjà UBFC, on y pense depuis longtemps, mais on a vu qu'il pouvait parfois y avoir des grains de sable et que ces grains de sable pouvaient avoir des conséquences terribles.

M. Johann.- Eh bien on va faire en sorte. Mais je suis d'accord avec vous, je ne vais pas revenir dessus, je sais que c'est dur, mais il faut faire fi du passé. Je connais l'histoire, mais vous y êtes obligés. Quand vous faites de la politique, c'est comme cela.

M. Rauch.- On peut tout de même en tirer des enseignements.

M. Johann.- Je m'adresse aux hommes et femmes politiques qui sont devant moi. Tout le monde fait des compromis. On passe notre vie à discuter, on passe notre vie à faire des compromis. Combien de fois ai-je mis mon orgueil dans ma poche ! Quand je me suis présenté à l'université de Lorraine, j'avais tout fait et je me suis fait laminer. Laminer ! Aujourd'hui, quand l'université de Lorraine me donne un coup de main pour des UFR, je lui dis oui. Pourquoi ? Parce que l'université de Lorraine est bien au-dessus de tout. Parce que les problèmes de personnes, on s'en fout !

À un moment donné, c'est à ce niveau que vous devez vous mettre.

M. Rauch.- Je suis d'accord avec vous et on est tout à fait d'accord avec vous.

M. Johann.- J'espère que vous avez pris mon intervention comme de la passion et pas de l'énerverment.

M. Rauch.- C'est bien de la passion, mais on y croit. Mais Bretagne – Franche-Comté, cela fait une très grande région ! (*Rires*)

Mme Benoist.- Stéphanie Benoist, élue au CA.

Je voudrais rebondir sur ce que dit mon collègue, Jean-Yves. Il ne s'agit pas seulement du passé. C'est-à-dire que là, c'est rassurant de vous entendre mais, quelque part, c'est aussi très inquiétant parce que nous n'avons aucune garantie que même en changeant tous les statuts du monde, dès que vous aurez le dos tourné, il ne va pas se passer à nouveau ce qui s'est déjà passé.

C'est-à-dire que pour nous, les préconisations de l'IGAENR ou les observations qu'ils ont faites, on ne les partage pas entièrement puisqu'on a vu que les problèmes de gouvernance qu'on avait n'étaient pas liés à des questions statutaires, mais à des questions interpersonnelles et de comportements.

On pourra donc travailler tant que l'on voudra, on pourra rédiger tous les documents que l'on voudra, on n'aura aucune garantie que le jour où vous serez parti, nous ne revivrons pas le même cauchemar.

M. Johann.- Je comprends. Mais dans une vie politique, de chef d'établissement ou autre, vous bougez tout le temps, vous vous adaptez. Ce que je vois aujourd'hui, c'est qu'il y a tout de même une prise de conscience des chefs d'établissement qui sont là, qui sont unis et je n'ai pas le souvenir que cela ait toujours été le cas. En tout cas, j'ai fait l'historique avant de venir ; vous pensez bien que j'ai regardé ! Cette solidarité, je suis désolé, mais elle n'a pas toujours existé. Vous ne pouvez donc pas dire que c'est comme avant puisqu'elle n'a pas toujours existé.

À partir du moment où tout le monde a décidé que c'était fini et que, maintenant, on jouait collectif, c'est bien quelque chose que vous n'avez pas connu avant.

Il y a autre chose : vous n'avez pas le choix. Vous n'avez pas le choix ! C'est dur et je suis un peu direct, mais vous n'avez pas d'autre choix que de me faire confiance, de nous faire confiance. Tout d'abord, je ne vous tourne pas le dos. Je ne suis pas parti. Vous êtes gentille, mais vous m'avez tout de même déjà enterré ! (*Rires*) Et on a tout de même aussi tous ceux qui sont derrière et qui vont nous conseiller, qui vont nous aider. Si on tient, qu'on se serre les coudes jusqu'au bout, mais tous, les collectivités, les établissements, l'Etat, on y arrivera.

C'est sûr que si on n'y croit pas, on n'y va pas. Je baisse les bras, je m'en vais et je rentre chez moi... Mais non ! C'est possible et vous n'avez pas le choix. La réponse est terrible parce qu'au bout d'un moment, je n'ai plus que cela à vous dire : vous êtes condamnés à avoir confiance. Sinon, ce n'est pas un souci. L'I-Site, la Comue sont des choses fantastiques : vous êtes donc condamnés à ce que cela marche. Il faut que cela marche. Et même si vous n'avez pas confiance, il faut jouer le jeu, il faut nous aider.

Je vais prendre les interventions dans l'ordre avec Monsieur.

M. Noirclere.- Bonjour. Lou Noirclere, élu étudiant au conseil académique.

Monsieur Johann, je vous remercie pour votre intervention. J'entends bien tout ce qui a été dit. Il y a plusieurs choses sur lesquelles j'ai tout de même un petit tiqué tout au long de votre intervention. Je vais donc y revenir.

J'entends bien que nous devons nous tourner vers l'avenir, c'est effectivement la seule solution que nous ayons maintenant, sauf que, pour moi, pour se tourner vers l'avenir, il ne faut pas faire fi du passé, il faut s'appuyer dessus. Il est donc sain, à mon sens, de partir du passé pour construire l'avenir. Et comme on fait à l'heure actuelle, je ne vois pas pourquoi nous n'aurions pas le droit d'intervenir sur des choses qui se sont passées. Bien sûr, ce ne sont pas les attaques personnelles qui vont faire avancer...

M. Johann.- Ce n'est pas ce dont je parlais.

M. Noirclere.- Le passé, il faut bien sûr en parler.

Je vais vous parler d'un passé très proche, de ce qui s'est passé il y a deux jours au congrès de l'université de Bourgogne auquel j'assistais, dans lequel je siège en tant que membre du conseil d'administration. Au moment d'aborder les points sur la réforme statutaire et notamment sur l'équilibre entre les instances de la Comue, quand on discutait des modifications du scrutin qui ne font pas précisément l'objet d'une préconisation, sachant bien sûr que l'interprétation peut être laissée libre, mais la réforme statutaire au niveau du mode de scrutin ne figure absolument pas dans les préconisations, contrairement à ce qui est écrit en bas de la diapositive en référence, le Président de l'université de Bourgogne, Monsieur Bonnin ici présent, a fait un lapsus que l'on peut considérer, à mon sens, comme révélateur. À un moment, au fil des débats, on a pu entendre que, je cite – et j'espère que ce sera inscrit dans le verbatim – « le problème avec les élections, c'est qu'elles sont imprévisibles ». Vous imaginez bien, lorsqu'on entend cela, qu'il est difficile de faire confiance, qu'il est difficile de croire que personne ne veut passer des choses en force.

La seule réponse que je pourrais apporter à votre question de tout à l'heure qui était de demander comment garantir une gouvernance forte de l'UBFC, c'est de faire

confiance à quelque chose qui est la démocratie. Effectivement, ici, on représente la communauté d'UBFC. Vous l'avez dit tout à l'heure, je vous cite : « UBFC est l'affaire de tout le monde ». Alors faisons confiance à ce « tout le monde » et laissons leur la parole, comme prévu dans les statuts à l'heure actuelle.

« Comment faire en sorte qu'il n'y ait aucune divergence entre les instances des différents établissements et celles d'UBFC ? » Mais pourquoi vouloir qu'il n'y ait aucune divergence ? La divergence entraîne le débat, le débat est sain. C'est la démocratie. C'est ce qui peut également permettre de faire avancer les choses. S'il y a parfois de petites divergences, bien sûr pas au point de mettre à mal UBFC, mais des petites divergences dans les idées et dans ce qui peut faire avancer les choses, je considère que c'est sain.

Et ce n'est ni un scrutin direct, comme cela a pu être abordé par le passé – excusez-moi de faire appel au passé, mais là-dessus on est bien obligé –, ni une modification du scrutin qui irait dans le sens finalement d'un arrangement avec la démocratie pour faire en sorte que ça aille mieux. Mais, dans ce cas, pourquoi faire des élections si on s'arrange pour que les élections soient prévisibles ? Pourquoi en faire ? C'est cela, le principe d'une élection, c'est la démocratie.

Du coup, bien entendu, comme vous l'aurez compris, pour moi, cet équilibre entre les instances qui est recherché à travers les modifications de scrutin est tout à fait inadmissible et ne peut pas être mis en œuvre dans l'état.

(Applaudissements).

M. Johann. - Que l'on se comprenne bien. Quand je dis « faire fi du passé », je ne veux pas d'attaques personnelles, je ne veux pas que l'on me ressorte l'Histoire, etc. Je dis bien que le travail qui a été fait est de qualité, mais c'est le passé. Ce n'est donc pas ce que je dis. Le passé est évidemment important, mais je ne veux pas que l'on me ressorte éternellement, pour courber un truc, qu'on ne l'a pas fait avant alors qu'on pouvait le faire.

C'est là où je dis qu'il faut oublier les problèmes de personnes, qu'on n'en est pas là. C'est ce que je veux dire et il faut qu'on s'entende.

Après, je vais vous répondre personnellement. Une divergence profonde entre un CA de Comue et un établissement me poserait des soucis. Respecter les instances avec leurs nuances, le discours, etc. est normal. Votre intervention est normale. Votre avis sur les statuts est normal. C'est cela, la démocratie. Vous donnez votre point de vue et, au bout d'un moment, lorsque la communauté s'est exprimée, elle s'est exprimée et on l'entend. Ce n'est pas ce que l'on discute. C'est comment on arrive à faire en sorte qu'il n'y ait aucune divergence de vues entre une Comue qui est l'émanation des établissements... La Comue n'est pas un être désincarné. La Comue, ce sont sept établissements qui se mettent d'accord pour faire une politique commune. Vous ne pouvez pas avoir quelque chose de divergent sur une politique individuelle. C'est en cela que j'attire l'attention.

La réponse des statuts est un principe, ce n'était pas de dire que tout est verrouillé point par point, que l'article est écrit avec l'option 1, l'option 2 et l'option 3. Je vous l'ai dit dès le départ parce que je savais que nous discuterions là-dessus ; c'est normal et naturel. Mais la question n'est pas là, c'était une réponse en disant qu'il faut bien que l'on trouve une solution pour répondre à cela en disant quelles garanties on donne.

Hier, j'avais des statuts et je n'ai pas réussi. Qu'est-ce que je donne comme garanties pour demain ? Il n'y a peut-être pas de bonne réponse, je n'en sais rien. Si, demain, la réponse est qu'il n'y en a pas, il n'y en aura pas, on est d'accord. Mais il fallait faire une proposition.

Les statuts, qu'on le veuille ou non, qu'ils soient bons ou pas, que ce soit prématuré ou pas, étaient une interprétation des préconisations en disant que cela y répond peut-être. On verra. On vous a proposé quelque chose et si, demain, tout revient en bloc, on verra. J'essaie de vous faire saisir l'esprit dans lequel cela a été fait. Il ne faut pas m'en faire un procès.

Par exemple, personne n'a voulu un suffrage indirect.

M. Noirclere.- Si !

M. Johann.- Non.

M. Noirclere.- C'était souhaité au début.

M. Johann.- Mais pas depuis que je suis là ; oublions le passé. J'ai tout de même donné mon grain de sel, je vous l'assure. Je vous promets que j'ai fait des remarques aux collègues.

Sur le suffrage indirect, tous les chefs qui sont présents m'ont dit qu'ils ne voulaient pas d'un suffrage indirect. Peu importe le passé, je m'en moque.

M. Noirclere.- Après l'avoir voulu.

M. Johann.- Je n'en sais rien, je vous parle de maintenant.

On vous a présenté des statuts mais ce n'est pas avec l'idée de dire que c'est un suffrage indirect que je vous camoufle. Ce n'est pas vrai. Ils ne l'ont pas pensé de cette façon. On peut dire que cela a été pensé de cette façon, faire tous les procès du monde, je veux bien, mais cela n'a pas été pensé de cette façon. Cela peut ne pas être bon et cela peut ne pas être une bonne réponse, je suis d'accord mais ne faites pas le procès de dire que c'est un suffrage indirect déguisé.

L'idée était de se demander, aujourd'hui, ce qu'on a comme réponse. Et demain, on discutera, le ministère nous dira si prendre telle direction est plus fin ou pas. En tout cas, personne n'a souhaité le suffrage indirect.

M. Noirclere.- Dans mon intervention, à aucun moment j'ai pu dire que le suffrage qui était proposé là était un suffrage indirect déguisé. J'ai pu dire que, par le passé, il a souvent été évoqué par des chefs d'établissement qui vous entourent à l'heure actuelle et ce serait faux de dire le contraire.

Cette pensée a effectivement évolué et c'est bien sûr à féliciter, mais on est tout de même sur une modification du suffrage alors que le suffrage actuel est le plus sensé, c'est un suffrage universel direct. C'est effectivement aussi un suffrage universel direct, mais on ne peut pas imaginer des doubles représentations avec tous les problèmes que cela comporte.

J'ai aussi pu faire cette intervention au congrès de l'uB car, par exemple pour des représentants étudiants qui doivent louper des cours... moi, cet après-midi, j'avais cours. Je ne suis pas allé en cours pour venir à ce congrès. Eh bien si on oblige tous les représentants étudiants à siéger systématiquement dans les deux instances, rien que là, cela pose des problèmes, des problèmes techniques qu'on ne va pas aborder aujourd'hui. Il y a donc d'énormes limites à cela.

Mais si, en plus, on part sur des limites qui sont politiques, cette fois-ci, imaginez des listes étudiantes qui, dans les instances des différents établissements, ont un ou deux sièges, cela veut dire qu'ils ne peuvent pas faire de liste. Ou en tout cas ce sera une liste extrêmement réduite, ils ne pourront donc pas être bien représentés également dans les instances d'UBFC, chose qui est actuellement largement permise.

Permettez-moi de le dire - et je pèse mes mots en disant cela -, on est dans une atteinte grave à la démocratie si on change le mode de scrutin pour celui qui est proposé dans ce Powerpoint.

M. Johann.- Monsieur le Président.

M. Bahi. - Merci, Monsieur l'Administrateur provisoire, de me donner la parole. Je trouve ce débat extrêmement intéressant et cette question est fondamentale. Je crois que c'est la question fondamentale.

Je peux parler pour l'université de Franche-Comté : jamais le suffrage indirect n'a été imaginé. Je le dis puisqu'il faut le dire. Beaucoup de travail a été fait sur ce sujet. La solution qui est proposée là est une proposition, il faut bien le comprendre. Et vous avez raison de parler de cette façon, en mettant le principe démocratique en face.

Il y avait d'autres solutions, je ne vous le cache pas. Nous en avons discuté et, à mon sens, elles étaient moins démocratiques que celle-ci. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais nous avons choisi cette solution qui nous semble assez démocratique. Et je veux bien préciser « assez ».

Pourquoi l'a-t-on fait ? Ce n'est pas pour manipuler quoi que ce soit. Et je comprends que cela ne vous convienne pas et, à ce moment-là, il faut trouver autre chose. C'est parce que j'ai fini, après discussion avec les collègues, à vraiment croire en ce principe de continuité entre les établissements. Ceci peu importe la solution qui sera trouvée, mais trouvez-moi quelque chose, n'importe quoi, car je pense vraiment que, pour l'avenir, on ne peut pas continuer avec UBFC d'un côté et les établissements de l'autre. Cela ne peut pas fonctionner de cette façon si on veut vraiment créer le calme, la synergie.

N'oubliez pas qu'UBFC n'a pas tellement de moyens en propre si on en enlève l'I-Site. Les moyens viennent des établissements. Donc comment faire pour que les CA des établissements soient au courant de ce qui se passe au CA de la Comue et l'inverse ?

On peut trouver d'autres solutions, j'en suis persuadé.

La question qui est posée est donc bien celle-là, c'est ce qu'on appelle le principe de continuité. Moi, je ne discute même pas de la solution ou de la proposition qui est faite, on verra bien. Mais est-ce que ce principe de continuité vous semble raisonnable ou est-ce qu'il vous semble complètement débile ? Excusez-moi de le dire cette façon.

Nous tenons à cette Comue. Les statuts qui ont été rédigés l'ont été par des personnes qui n'étaient pas plus spécialistes que cela, même s'ils sont bien passés par des services juridiques. C'était en 2013, au commencement. Il est donc normal qu'il y ait des choses qui n'aillent pas.

Ce qui s'est passé est malheureux, mais on doit apprendre du passé, comme quelqu'un l'a dit tout à l'heure et lorsqu'il y a des erreurs, il faut apprendre. Ce que je peux vous dire, sachant que je ne suis pas en train de défendre cette mesure, mais que j'essaie juste de vous dire l'état d'esprit dans lequel nous avons travaillé, c'est que c'est en cherchant comment lier la Comue elle-même et principalement son CA et les établissements. Nous avons d'ailleurs proposé la même chose pour le conseil académique, mais je crois que ce n'est pas noté dans le document.

On peut ne rien faire, mais trouvez un autre système pour qu'il y ait vraiment cet échange.

Trouvez-vous normal qu'il y ait des personnes qui soient à la Comue UBFC que nous ne rencontrons jamais, qui ne viennent jamais donner leur parole ? Cela existe et cela existe dans mon établissement.

Quelle que soit la solution, qu'est-ce que l'on peut faire ? Est-ce que le principe de continuité est valable pour que les gens puissent discuter entre eux et apaiser la situation en disant que l'on veut faire tel projet ? Mais ce n'est pas juste « on veut le faire », il faut voir si les établissements sont d'accord parce qu'il y aura certainement une implication financière.

Ou encore, comment éviter « on est en train de nous cacher quelque chose », comment éviter tous ces problèmes ? C'est là la question.

Je le dis à nouveau, je tiens au principe démocratique et je ne dis pas que la solution qui est proposée ici est la meilleure. Je vous comprends donc tout à fait.

M. Johann. - Il y a deux demandes d'intervention devant. Je ne sais plus dans quel ordre.

Mme Piat. - C'était pour aller dans le sens du jeune homme qui l'a beaucoup mieux dit que moi.

M. Johann. - Nous allons donc prendre une autre intervention. Le suivant ?

M. Maillotte. - Ce qui vient d'être dit par Jacques notamment, je le comprends tout à fait mais je n'y vois aucune réciprocité dans le sens où dès la constitution des instances de la Comue, il était prévu – donc dès le départ - dans chacune des instances, le CAC, le CA, une représentativité des établissements. Les chefs d'établissement ont donc nommé des représentants au CAC et au CA de la Comue. On n'a pas vu la réciprocité. C'est-à-dire qu'on n'a pas vu que dans les conseils d'administration et les conseils académiques de chacun des établissements il y ait une représentativité des instances de la Comue. Pourquoi ?

M. Bahi. - Il faut donc peut-être y penser.

M. Maillotte. - Pourquoi imaginer un système qui ressemble à un scrutin indirect plutôt que de tout simplement commencer par inviter l'équipe présidentielle ?

Pourquoi l'équipe présidentielle n'a-t-elle jamais, à ma connaissance, participé au moindre CA, au moindre CAC d'aucun des établissements, sauf erreur de ma part ?

Pourquoi, puisque les élections ont été à peu près simultanées, puisque les statuts de chacun des établissements auraient pu être légèrement modifiés, la Comue a-t-elle instauré les établissements fondateurs dans ses statuts et que l'inverse n'a pas été vrai ?

M. Bahi. - C'est ce que nous allons faire qui nous intéresse, comme cela a été dit. Cela n'a effectivement pas été fait. Les élections ont eu lieu à un moment où les statuts des universités étaient déjà posés. Mais il faut l'envisager, je suis d'accord et il faut que ce soit écrit quelque part. Pour l'écrire, pour changer les statuts, il faut du temps. C'est tout, je n'ai rien contre et je dis que la réciprocité n'y était pas.

M. Tatibouët. - Bruno Tatibouët, élu au CA de la Comue et membre du SNESUP.

Je me demande pourquoi changer le mode d'élection et pourquoi ne pas simplement nommer plus de représentants des CA, puisqu'il y a un représentant des établissements au niveau du CA. Ils sont en mesure de nous dire ce que pensent les chefs d'établissement. Pourquoi ne pas simplement mettre deux élus de chaque CA des établissements dans le CA de la Comue qui seraient en mesure de transmettre ce qui est discuté et, vice versa, d'inviter effectivement les membres de la direction de la Comue ou des représentants du CA de la Comue dans les CA des établissements ?

Quand on dit qu'on n'est pas tellement au courant, j'ai été au conseil scientifique de l'UFC pendant trois mandats, j'ai fait plusieurs conseils également, on sait tout de même un peu ce qui se passe dans les établissements, on n'est pas complètement hors sol, si je puis dire.

Là, quand on voit le mode d'élection qui va être proposé, cela risque d'une part d'être très restrictif. On va avoir une liste, peut-être deux. Soit ce seront des listes concurrentes, soit les chefs d'établissement se seront mis d'accord pour proposer une seule liste. Je ne sais pas si ce sera très représentatif.

Ce que l'on risque aussi, c'est de reproduire les antagonismes des établissements dans le CA de la Comue. C'est là un vrai problème, c'est-à-dire que les membres du CA de la Comue élus ne sont pas aussi nombreux que cela. Je ne suis même pas sûr que nous soyons majoritaires, mais je n'ai pas fait le total. Cela ne me semble donc pas forcément judicieux de ne pas faire des élections directes sur l'ensemble des établissements.

Par contre, que le lien soit renforcé, pourquoi pas. Il était en effet un peu dommage que les conflits qui ont eu lieu aient été complètement transparents pour le CA, puisque

cela se passait effectivement entre le Président de la Comue et les chefs d'établissement ; nous n'étions donc pas forcément en mesure de faire quoi que ce soit.

M. Johann.- Comme Jacques Bahi l'a dit, c'est une proposition mais rien n'est ancré. On a dit que c'était un principe et qu'il devait évoluer, qu'il fallait laisser évoluer les choses. On entend tout ce qui est dit, y compris les propositions.

Il était important que Jacques réaffirme l'esprit ; c'est ce que j'essaie de dire depuis le départ mais on ne me croit pas forcément. L'esprit dans lequel cela a été fait, c'était en se demandant ce qui pouvait garantir que nous jouions tous dans la même cour, que nous faisons bien la même chose. C'était une réponse ; ce n'est peut-être pas la bonne, mais il faut que ce lien soit fort parce qu'on ne veut pas des choses qui soient divergentes.

C'est là où j'ai répondu à notre jeune collègue étudiant, quand il disait que le CA pouvait ne pas être d'accord. Ceci n'est tout de même pas évident. Tout le monde met beaucoup d'argent, tout le monde délègue beaucoup et plus on délègue, plus on devient université fédérale. Derrière, cela veut dire que l'on fait la même chose, c'est au service de l'ensemble de tous les établissements.

Quand vous êtes chef d'établissement et que vous êtes prêt à sauter ce pas, derrière, vous vous demandez ce que vous avez comme garanties. C'est donc l'esprit qui compte. Pour la réponse, on verra. Mais c'est de savoir dans quel esprit on peut travailler.

Ne vous arc-boutez pas là-dessus, c'est une proposition et si elle n'est pas bonne, elle n'est pas bonne. Je tiens à le dire et nous sommes tous d'accord là-dessus.

Madame la vice-Présidente.

Mme Clavequin.- Merci. Maude Clavequin, vice-Présidente en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche en Région Bourgogne-Franche-Comté.

Je voudrais déjà vous remercier, Messieurs. Il devait y avoir aussi des dames quelque part, mais en tout cas « Messieurs », pour le travail que vous avez effectué ces dernières semaines puisque c'était un travail très dense qui a nécessité beaucoup de temps. Merci également à l'ensemble des équipes qui étaient avec vous parce que les délais sont évidemment extrêmement courts et ce n'était pas forcément simple de pouvoir s'organiser en aussi peu de temps.

Je voudrais commencer par dire que j'ai entendu les interventions auparavant et je pense qu'il faudra du temps pour digérer ce qui s'est passé. Il faut juste se dire collectivement qu'on ne pourra pas tirer un trait sur les mois qui se sont passés et que le sentiment que certains peuvent avoir d'une forme d'injustice, il faut juste l'entendre. C'est important aussi. Je ne veux pas faire de la psychologie de bazar, mais il faut se le dire, il faut acter qu'il y a eu des périodes très difficiles, qui ont été difficiles humainement, psychologiquement et qu'il faudra du temps pour passer outre.

Sur la question des statuts, je vous le dis de façon assez *cash*, je pense que ce n'est pas le sujet aujourd'hui. C'est-à-dire que ce n'est pas le sujet dans les six mois. Là, on a un objectif, un seul objectif commun, collectif, c'est la pérennisation de la labellisation I-Site, c'est tout.

En fait, on peut tourner autour de beaucoup de sujets, on peut débattre du détail statutaire de tel ou tel point de la Comue, mais le sujet n'est pas là aujourd'hui. Il y a peut-être des questions à rouvrir, il y a peut-être des débats à avoir sur le fonctionnement pour plus tard. Moi, ce que je constate, c'est que jusqu'à présent, en termes de rendu, en termes de gains pour le collectif universitaire, la Comue a bien fonctionné, on a eu de très belles réussites. On en a déjà parlé, je ne vais donc pas revenir dessus. Aujourd'hui, avant de penser à cette question statutaire, il faut rester concentré sur l'objectif premier et urgent qui est celui de l'I-Site.

M. Johann.- Madame la vice-Présidente, nous en avons discuté en aparté, on doit donner des garanties de gouvernance. Je dis cela, ce n'est pas la bonne réponse mais il faut en trouver une.

Mme Clavequin.- On est d'accord mais je pense qu'aujourd'hui, ce qui s'est passé ces dernières semaines, pour se dire les choses, la démission du président, de ses vice-présidents, on n'y revient pas, c'est le passé. Vous avez été capables, très rapidement, de travailler les uns avec les autres, c'est une réalité. Maintenant, les propositions qui sont faites, elles doivent évidemment toucher à la stabilité de la gouvernance. Mais de toute façon, cette stabilité, elle ne sera claire qu'au bout d'un certain temps. Ce ne sera pas dans deux mois que l'on va pouvoir donner des gages ou pas de stabilité de la gouvernance. Cela ne me semble de toute façon pas possible. En tout cas, la stabilité ne passera pas par le mode d'élection dans un an et demi, cela n'a pas de sens.

À mon avis, pour parler de cela puisque c'est un sujet qui a été largement abordé, ce n'est pas une des questions qui sera de nature à rassurer ou pas le ministère ; je le dis clairement. Donc autant avancer sur le sujet central qui est I-Site.

Comme cela a déjà été dit à de nombreuses reprises, perdre I-Site serait pire que de ne pas l'avoir obtenu et c'est cela, le cœur...

M. Johann.- C'est le cœur pour tout le monde.

Mme Clavequin.- Bien sûr.

Il y a tout de même eu des petites musiques ces dernières semaines - et je le dis publiquement - disant que si l'on perdait l'I-Site, tant pis, on ferait autrement. Je l'ai entendu. Je ne suis pas la seule, Monsieur le Recteur en témoigne aussi. Cela a été dit et redit à plusieurs reprises. Donc autant que ce soit redit bien clairement et comme, collectivement, les choses se sont apaisées, c'est très bien, tout le monde a le même objectif, ce qui est encore mieux.

Après, sur la logique fédérale, concernant I-Site, la trajectoire de l'établissement cible, c'est bien de cela dont il s'agit. Cet esprit fédéral, c'est ce qui nous conduit, Région, à mettre en place un certain nombre d'aides par le biais de nos appels à projets notamment recherche avec une méthodologie qui tient compte de la place de la Comue UBFC ou d'UBFC. Vous avez tout à fait raison ; je pense qu'il est important de nous discipliner collectivement. Donc : de l'université de Bourgogne Franche-Comté. C'est vraiment cette idée de la complémentarité des territoires, de l'excellence partagée, des sites territorialisés. Je ne vais pas revenir sur l'organisation que l'on promeut et dont nous avons déjà très longuement parlé au sein des CA d'UBFC, mais c'est bien cela le cœur du sujet.

L'enseignement supérieur et la recherche, ce n'est pas juste de l'enseignement supérieur et de la recherche, c'est beaucoup plus profond, c'est beaucoup plus intrinsèquement lié à la capacité de notre région à être attractive, à exister à une échelle nationale et à une échelle internationale. Ce que je dis ne consiste pas à réduire les choses, mais l'ESR est un acteur majeur, un acteur premier, le noyau dur de ce que nous sommes collectivement en capacité de faire ensuite en termes de développement de cette région. Tout cela est interconnecté ; il faut vraiment qu'il y ait cette conscience collective de l'importance de l'ESR pour la région Bourgogne-Franche-Comté, et d'ailleurs pour toutes les régions évidemment. C'est là vraiment le cœur de ce que nous portons à la Région.

D'ailleurs, Monsieur le Recteur l'a rappelé tout à l'heure, le premier domaine qui a été travaillé, avant même la fusion institutionnelle des régions, c'est bien celui de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le premier schéma régional intégré était bien celui-ci ; ce n'est pas pour rien et il est important de le redire.

Du coup, je pose la question - très concrète, cette fois-ci - de l'intégration des collectivités dans ce processus.

Je vois la méthodologie, je vois le calendrier qui est très contraint et j'en conviens bien, mais il me semble qu'il serait bien que les collectivités, qui ont un regard extrêmement attentif sur ce qui se passe dans l'enseignement supérieur et la recherche qui, plus qu'un regard attentif, accompagnent financièrement l'ensemble des établissements, puissent avoir un temps pour échanger sur l'ensemble de ces sujets. Je pense par exemple à l'interopérabilité informatique ; c'est évident, c'est absolument central pour que l'on puisse avancer. J'ai entendu dire que des chiffres assez importants avaient été annoncés au congrès de l'uB quant à un financement régional.

Tout cela me fait dire qu'il serait tout de même bien que nous puissions avoir des temps de réflexion, que nous puissions en parler, y compris d'ailleurs dans les réponses qui vont être faites. Nous sommes sollicités régulièrement par le ministère ; on nous demande notre avis sur comment on doit avancer, comme cela fonctionne, les orientations qui sont prises. On est là aussi pour défendre nos universités, on le fait au quotidien et je pense qu'il serait bien que nous puissions être associés avant la validation définitive de tout cela.

A fortiori – et il est important de le rappeler –, nous sommes en pleine révision de notre SRESRI. Il est un peu en suspens, je ne vous le cache pas, en ce moment au vu des derniers événements. Nous l'avons un peu suspendu, mais il va falloir qu'on sorte ce schéma, sachant qu'il s'appuie sur cette organisation fédérale, cet esprit fédéral et c'est important.

Nos APP, tels qu'ils sont construits - et nous allons peut-être continuer à les travailler - sont bien axés sur cette logique fédérale et sur l'idée que, finalement, l'UBFC, ce n'est pas l'accumulation, ce n'est pas la juxtaposition de chaque intérêt particulier des établissements, mais bien l'intérêt global de tous au service du territoire régional et du territoire enseignement supérieur à l'échelle de la région.

On est tous d'accord, mais après, il faut que cela se concrétise dans les propositions qui sont faites. Pour terminer, je pense qu'il est vraiment important d'avoir ce temps de partage, de réflexion avant les futurs temps de validation au sein des CA.

M. Johann.- En ce qui me concerne, tout est ouvert, vous me voyez quand vous voulez. C'est donc à voir avec les collègues si on veut avoir un échange. Je ne peux pas répondre pour eux mais cela ne me pose aucun souci. Aujourd'hui, chaque collectivité peut venir me voir pour discuter quand ils veulent. C'est quand ils veulent, comme je l'ai dit aux organisations syndicales ; quand on veut me voir, on me voit. Après, la question est de savoir comment on s'organise au niveau des instances, puisque vous êtes tout de même membres des instances, vous entendez donc tout. Après, votre question, c'est autre chose. Il faut donc surtout qu'on s'organise parce que là, vous me prenez un peu au dépourvu parce que je n'en ai pas parlé, mais j'ai l'habitude de travailler avec les collectivités, ce n'est donc pas un souci. Il faut voir comment on s'organise dans le temps pour avoir un moment d'échanges. Il faut voir, mais je vous entends.

Le reste n'appelle pas de commentaire, je partage évidemment tout.

Il y a juste la question des statuts, pas forcément la question de la gouvernance, ce sera la question le 8 mars. Là, c'est mon côté un peu bourrin mais, à mon avis, il n'y a pas de miracle. Ce n'est pas les statuts qui répondent, ok, mais il y a quelque chose qui doit y répondre. Ce n'est donc pas si trivial mais, comme cela, personnellement, je n'ai pas la réponse.

M. Bahi.- Je voudrais juste apporter un petit complément à ce que vient de dire Madame la vice-Présidente. En effet, il faut absolument que la Région soit de la partie parce qu'il faut travailler pour faire une coordination territoriale au niveau de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Je voudrais tout de même juste pointer quelque chose qu'on ne dit pas. Quand on demande à la Ministre - puisqu'il va y avoir les ordonnances, on est en plein dans les ordonnances et c'est aussi ce qui nous pousse à faire le travail - quelle est la notion de

territoire qu'elle considère, elle nous répond – et tous les présidents d'université le savent – qu'elle refuse de donner une définition du territoire, que le territoire n'est pas le territoire administratif des régions, par exemple.

Mais il faut se réjouir d'une première chose, je tiens à le dire, c'est que tous les chefs d'établissement aient décidé de travailler dans le territoire Bourgogne-Franche-Comté et ce n'est pas si évident. Regardez ce qui se passe dans d'autres territoires. Je veux tout de même le noter parce que c'est important. On aurait tout à fait pu, avec toutes les difficultés qui nous avons rencontrées par le passé et ceci depuis toujours, pratiquement, il y a toujours eu des rivalités entre Dijon et Besançon, on le sait, décider de se recroqueviller chacun sur lui-même, c'est-à-dire l'université de Franche-Comté autour du territoire franc-comtois, etc., ou encore de se tourner du côté de l'Alsace.

Nous n'avons pas choisi cela parce que nous sommes convaincus que la coordination territoriale, nous devons la faire au niveau de la grande région Bourgogne-Franche-Comté et nous sommes tous convaincus que nous devons absolument capitaliser sur le travail qui a été fait, le travail qui a été fait il y a 1 an, 2 ans et le travail qui a été fait auparavant. Nous ne pouvons pas balayer d'un revers de manche tout ce qui a été fait, alors que c'est ce qui va se passer dans beaucoup de Comue. Pour l'instant, je ne connais pas une Comue qui ne rentrera pas dans la phase d'expérimentation. Beaucoup de Comue vont se disloquer ou ne feront que des conventions entre établissements. Nous ne souhaitons pas cela parce qu'il y va de l'intérêt général pour tout le monde. Je pense qu'il y a une prise de conscience assez importante, donc essayons de la saisir.

Je suis tout à fait d'accord, il faut absolument que les acteurs politiques de la grande région soient dans le coup et puissent donner également leur avis sur ce qui se passe.

M. Johann.- On verra les possibilités avec Monsieur le Recteur.

Mme Martinez.- Laetitia Martinez. Je représente ici la Communauté Urbaine Creusot Montceau. Je siège au titre des collectivités territoriales et EPCI.

Sur la présentation qui a été faite, je partage complètement la nécessité d'aller de l'avant aujourd'hui, des délais qui nous sont impartis, de l'enjeu de l'I-Site. Je crois qu'il n'y a pas d'ambiguïté dans cette salle sur le fait que tout le monde a bien conscience que nous devons apporter une réponse satisfaisante parce qu'il y va, derrière, de l'enjeu de l'ensemble du territoire, l'enjeu de la Bourgogne-Franche-Comté et de la recherche et du paysage plus largement dans l'enseignement supérieur. Je crois qu'il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus, c'est quelque chose de partagé.

Il ne faut bien sûr pas mettre sous le tapis ce qui s'est passé ces dernières semaines. En temps et en heure, il faudra que les choses puissent être évoquées, aussi parce que, quand on monte un projet politique, quelle qu'en soit la nature, la question de l'adhésion est fondamentale. Nous aurons besoin de l'adhésion de l'ensemble des composantes de la Comue, que ce soit celle des établissements, mais aussi celle des collectivités territoriales ou des autres collèges des représentants des enseignants, des représentants des étudiants. Il faut que tout le monde croie en cette adhésion pour qu'UBFC – puisque je suis d'accord sur la nécessité que tout le monde se sente membre d'UBFC – puisse avancer. Ce sont des choses que nous connaissons bien, dans les collectivités, lorsqu'on parle d'interco, de communes, de transfert de compétences, etc. On voit bien à la fois les questions mécaniques et les enjeux politiques qui sont derrière.

Le deuxième point est lié à la gouvernance et aux modalités d'élection que je ne mettrai pas tout à fait sur le même pied, c'est-à-dire qu'autant j'entends le besoin, en tout cas l'idée d'apporter dans la réponse des questions liées à la gouvernance, autant je pense que sur les questions de mécanique, c'est-à-dire comment cela marchera concrètement demain, le délai est beaucoup trop court pour que nous puissions nous prononcer, *a fortiori* parce que les documents qui nous ont été projetés, nous les avons eus il y a 48 heures. Ce qui me paraît court, comme délai, pour pouvoir imaginer des statuts qui nous amèneraient à une gouvernance qui nous permettrait elle-même de dépasser l'ensemble

des difficultés que nous avons connues par le passé.

Par ailleurs, ce n'est pas forcément parce qu'on a une gouvernance nouvelle, plus partagée qu'on arrive à solutionner l'ensemble des problèmes. Cela a d'ailleurs été évoqué. Il n'empêche que cela peut aussi y participer. Nous avons donc besoin d'un peu plus de temps sur cette question-là, mais vous l'avez dit tout à l'heure et c'est ce que je veux retenir : la modification des statuts en tant que telle, ce n'est pas pour mi-mars. Vous l'avez dit, Monsieur l'Administrateur provisoire. Je vous ai bien entendu et je pense effectivement qu'il n'est pas possible, en 48 heures, de pouvoir se prononcer sur une mécanique électorale. Pour autant, partager ensemble d'ici au 15 mars ce que l'on souhaite, si on souhaite une université Bourgogne Franche-Comté plus intégrée, mieux intégrée, en tout cas être d'accord sur les grands principes de la gouvernance me semble important.

Pour cela, je pense aussi que l'ensemble des composantes d'UBFC doivent être associées à cette démarche. Cela a été dit précédemment par Maude Clavequin. Je parle pour ma « paroisse » que sont les collectivités territoriales, d'autres l'exprimeront pour le corps qu'ils représentent également. Les collectivités territoriales sont financeurs en termes d'investissement, de fonctionnement et pas simplement la Région, je parle des collectivités infra aussi. Nous participons à la démocratisation de l'enseignement supérieur sur nos territoires au travers de nos sites territoriaux. Nous participons aussi à l'excellence et pas seulement à la proximité. Je regarde Monsieur le Président de l'université de Bourgogne ; lorsque nous portons ensemble « Excalibure », c'est bien de l'excellence dont il s'agit.

Et puis nous avons bien évidemment cette attention à l'aménagement du territoire. On a une UBFC multisite, avec quatre pôles (Dijon, Besançon, Belfort Montbéliard et le Creusot) sur lesquels s'appuyer. Il me semble donc important que nous puissions avancer ensemble sur ces questions-là et que nous puissions être associés à l'avancée de la gouvernance et à ce que l'on souhaite faire ensemble d'UBFC.

M. Hameau. - Denis Hameau pour Dijon Métropole.

Je vais faire simple. Premièrement, nous sommes à vos côtés. Deuxièmement, il s'agit de garder absolument I-Site parce que si on le perd, on a tout perdu, c'est assez simple.

Ce matin, j'avais un audit CTI pour l'arrivée de l'ESTP à la rentrée prochaine. Voilà. On aura un audit également pour ESEO la rentrée d'après. Le CESI est arrivé. Il est évident que lorsqu'on fait cela, on travaille pour la région et au-delà puisqu'en fait, on recrute aussi à Lyon, à Strasbourg et à Paris. Mais, fondamentalement, on fait les choses pour l'ensemble de la grande région.

La deuxième chose qui m'intéresse, ce sont les territoires de projet, avec les trois axes d'excellence. On a beaucoup de projets sur lesquels nous sommes reconnus et qui nous aident à avoir cette attractivité. Garder I-Site est donc une absolue nécessité.

Pour finir, la question de la gouvernance est liée. On ne peut pas la traiter dans le temps imparti mais il faut donner des gages, je suis d'accord avec vous, sinon on ne nous croira pas au vu de l'Histoire, c'est simple. Quand, pour des tas de raisons dont on n'a pas à faire l'inventaire ici, on a eu des difficultés qui ont finalement abouti à une incapacité, quand on vous demande de faire la preuve, il faut faire la preuve.

Nous serons à vos côtés vous vous aider si vous en avez besoin puisque la communauté universitaire est suffisamment brillante pour trouver un certain nombre de solutions et de réponses. On sera à vos côtés.

J'ai bien entendu, moi aussi, que le projet proposé permettait de mettre la démocratie sur la table. Ceci a donc au moins été mis sur la table et, de ce point de vue, cela a le mérite d'exister. Cette question de la démocratie est importante. Pour autant, sur la question de la continuité, de la capacité à décider ensemble lorsqu'on a une émanation, il faut trouver le compromis et la manière de faire en sorte que ce soit fluide entre les deux.

Mme Clavequin.- C'est un peu l'engagement que l'on demande, c'est-à-dire que si les statuts ne répondent pas, d'accord, mais c'est ce que l'on veut faire. C'est le principe de dire qu'il faut que l'on trouve une solution pour donner des garanties. Si la modification des statuts n'y répond pas, elle n'y répond pas, on ne va pas continuer à en discuter, mais il faut que parvenir à trouver une solution, je vous le garantis.

J'ai présenté l'IdEx, je me suis fait rétamé et nous avons pourtant une gouvernance forte. À un moment donné, le jury international veut une certitude, celle que quoiqu'il arrive sur 10 ans, quoiqu'il arrive contre vents et marées, on y arrive, on va au bout.

Donc, quelque part, peu importe mais il faut trouver une solution. C'est surtout cela, le message qu'on voulait faire passer.

M. Schauss.- Je vais être très court. Dominique Schauss, vice-Président enseignement supérieur recherche du Grand Besançon.

Je vais être d'autant plus court que les collègues élus ont dit beaucoup de choses. Les élus sont des gens bavards, il ne faut donc pas que j'abuse.

Je partage votre état d'esprit, une certaine forme d'optimisme et de volonté de faire et de transgresser un peu tout ce qui s'est passé, mais quelque chose n'a pas marché. Et comme quelque chose n'a pas marché, on a tout de même un peu le dos au mur, vous et nous. On met beaucoup d'argent, cela a été dit et nos concitoyens nous interpellent : « mais qu'est-ce que vous faites ? Qu'est-ce qui se passe ? » Il y a des articles dans la presse.

Après ce congrès, je vais au Bureau du Grand Besançon. On va me demander ce qui s'est dit, on me demandera des comptes. Et on me demandera des comptes à moi, mais à vous aussi, quelque part.

Sur cette question des statuts, de toute la mécanique, je pense qu'il y a quelque chose qu'il faut réaffirmer. Cela a été dit mais peut-être un peu en creux. Je pense qu'il faut revenir sur la force du projet. Vous l'avez dit dans votre introduction générale, Monsieur Johann, vous avez dit qu'il y avait franchement une différence entre I-Site ou pas I-Site et qu'il fallait qu'on se rende compte de ce qu'on a ici. Je pense qu'il faut démontrer davantage, y compris dans ce que vous nous avez présenté, la dimension cruciale de ce projet. Il faut que cela habite la communauté universitaire, la communauté territoriale, nos élus, les acteurs économiques ; c'est décisif.

Après, la question des statuts pourra sans doute un peu en découler ; on trouvera les bonnes formulations. Mais l'I-Site et la Comue ne sont pas une société de services dans laquelle on va aller prendre un peu d'argent, comme cela, pour arranger son établissement. C'est vraiment un projet et ce projet, il faut lui donner du sens, de la valeur, de la conviction et de la confiance. Ce sont là des mots extrêmement forts sur lesquels j'aimerais que les documents qui nous sont présentés soient davantage explicites. Ceci pour convaincre aussi le ministère.

Je terminerai sur la dimension géographique. Une université fédérale / organisation en pôles, cela a été dit par la collègue du Creusot. Je pense que, là aussi, il faut renforcer, dans la démonstration que vous allez faire auprès du ministère, cette dimension-là parce que c'est sans doute une géométrie assez unique dans notre pays, il faut donc la mettre en évidence. Et j'ai lu des choses dans la presse et j'ai entendu la même chose que ce qui a été évoqué tout à l'heure qui me font un petit peu frémir, si vous voyez ce que je veux dire. Mais d'aucuns voient exactement ce que je veux dire. Donc soyons forts sur ce registre-là. Merci.

Mme Baumont.- Je vais prendre la parole et je passerai le micro à Nicolas après.

Je voulais revenir sur les aspects de continuité qui ont été évoqués et qui, en fait, débouchent sur une proposition de modification des statuts.

Je voudrais transformer un petit peu le propos. Aujourd'hui, il y a une gouvernance qui existe et on pourrait ne pas chercher à modifier cette gouvernance en réfléchissant à

comment plus de continuité pourrait être faite avec cette gouvernance qui existe. Une proposition a été faite en disant que dans les instances de chaque établissement membre, il pourrait y avoir régulièrement une présence sous forme d'invité du président du conseil d'administration et du président du conseil académique. C'est donc effectivement là quelque chose qui n'a pas été fait et qui pourrait être proposé.

La deuxième chose, c'est sur la proposition, dans la nouvelle gouvernance qui est proposée, de créer un conseil d'orientation stratégique pour faire la continuité entre I-Site, son Copil et UBFC. Là encore, le Copil I-Site existe et ma question est assez simple : pour quelle raison le président d'UBFC ou un représentant d'UBFC n'aurait pas une voix délibérative ou ne siègerait pas pour présider, par exemple, ce Copil ?

Dans cette continuité, il n'est pas nécessaire de modifier les statuts d'UBFC pour tout simplement proposer cela. Il y a donc déjà des choses qui existent et qui sont possibles. Ce que je veux dire, c'est que vous proposez de passer d'une gouvernance qui existe à autre forme de gouvernance, mais que fait-on des modalités de la transformation ? Est-ce que l'on peut faire une proposition ici qui serait de dire que si on doit faire une nouvelle gouvernance pour UBFC, au titre de l'engagement que vous dites qu'il faut donner à la Ministre, pourquoi cette proposition ne serait pas de dire : « voilà les modalités que nous allons mettre en place aujourd'hui avec la gouvernance et les instances qui existent à UBFC pour proposer une autre gouvernance » ?

C'est la proposition que je fais. Je pense que l'on ne peut pas faire abstraction du fait que les choses peuvent se transformer, qu'elles doivent être transformées. C'est ce que vous dites en disant qu'il faut proposer une autre gouvernance, mais réfléchir sur la transformation et les modalités de la réflexion, de la mise en confiance pour que cette transformation aboutisse à quelque chose de valable lorsqu'il sera temps de mettre en place des nouveaux statuts.

Parce qu'il y a aussi quelque chose qui me manque dans ce que vous avez dit, c'est quand pensez-vous qu'il faut que de nouveaux statuts soient proposés ? On nous dit que c'est trop tôt pour la mi-mars. Quelle est votre échéance ?

À partir du moment où on a dans l'idée de proposer des nouveaux statuts, on a une échéance et j'aimerais avoir votre réponse sur ce point.

Enfin, Monsieur Schauss l'a dit, il y a la question du projet. C'est-à-dire que derrière une modification partielle des statuts - ce que vous nous proposez est une modification partielle des statuts - qui porte sur le CA et l'introduction d'un conseil d'orientation stratégique, c'est-à-dire sur la partie gouvernance des statuts, il y a plein d'autres choses dans les statuts d'UBFC. Il y a des compétences transférées, il y a des compétences coordonnées, il y a la mention des pôles thématiques, il y a tout un ensemble de choses. Or, nous faire une proposition de modification des statuts qui ne s'appuie que sur une modification partielle d'un élément partiel de ces statuts ne me semble pas supporter aujourd'hui ce principe de confiance que vous avez évoqué.

Je pense qu'il faut déjà parler du projet, qu'il faut essayer de regarder au jour d'aujourd'hui qu'est-ce qui s'est transformé dans le paysage de l'ESR en Bourgogne-Franche-Comté avec ces deux années et demie de fonctionnement d'UBFC avec les établissements membres, se poser la question d'où on veut aller. Il faut effectivement sauver I-Site, mais où veut-on aller après. Si I-Site est sauvé, on le saura très vite. On le saura fin mars ou au mois d'avril et puis on le saura ensuite au mois de mars ou d'avril 2020. C'est donc très court. De toute façon, tout ceci est déjà très court.

Pour moi, il me manque vraiment cet élément, cette progression vers la transformation et quel est le projet qui supporte tout cela. Et moi, je ne peux pas faire confiance, aujourd'hui, à une proposition qui est que si on transforme partiellement les statuts d'UBFC, alors tout ira bien pour la suite parce que c'est tout de même le projet qui est porté, avec les transformations que cela implique, qui sont importantes, qui fondent et qui vont solidifier la confiance. Merci.

M. Johann. - Nicolas Chaillet et puis je répondrai après si cela vaut le coup.

M. Chaillet. - Tout d'abord, je suis content de voir que des choses qui étaient impossibles ou bêtes il y a quelque temps deviennent possibles, intelligentes et utiles aujourd'hui. C'est très bien et je ne vais pas revenir sur la liste de cela.

Je voudrais vous dire aussi, pour prolonger ce que vient de dire Catherine, qu'aucun statut ne remplace une ambition et un projet et aucun statut ne remplace une volonté. Il faut donc construire les choses dans le bon sens.

Il y a la réponse au ministère sur l'I-Site. Luc, tu as expliqué le processus d'essais-erreurs, je vais le dire de cette façon, pour converger avec le ministère, sur lequel je vais faire preuve d'optimisme, mais je ne suis pas très inquiet, je pense que cela peut converger. J'ai toujours dit que nous avons tous les atouts pour réussir, je ne veux pas dire le contraire aujourd'hui parce que je le pense profondément. C'est une chose.

Je reviens sur la question du projet. C'est là où, à mon avis, cela ne va pas du tout. Je ne vois ni projet, ni ambition là-dedans. La raison est la suivante. De mon point de vue, quand on a un projet et une ambition, on met ensuite en place les éléments pour le traduire et les statuts font partie des éléments pour rendre possible la mise en œuvre du projet.

Ma question est la suivante : pourquoi le projet qui est présenté ici est égal à la modification des statuts sur la question électorale ? Parce que la question est une question de pouvoir de quelques-uns. Il est donc normal que le projet soit identifié comme étant l'évolution des statuts sur le volet électoral pour donner quelque chose qui, de mon point de vue, aujourd'hui, est anti-démocratique, très difficilement réalisable et je me demande même si ce n'est pas illégal. Là, il va donc falloir revoir la copie, en tout cas de mon point de vue.

Il faut parler de projet, il faut parler d'ambition. Comme je ne suis pas rancunier, je peux faire une ou deux propositions. La première chose, c'est d'appuyer le fait de travailler ensemble sur un socle solide et le socle solide, vous le savez tous, à travers l'I-Site, c'est la recherche.

Vous avez écrit, dans votre document « portage politique de toute la politique de recherche ». Chiche ! Allez-y !

Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire respecter vos engagements sur les UMR. C'est une première chose et ce n'est pas le cas dans les transparents, nous sommes d'accord.

Je veux faire une autre proposition. Le Président du CNRS, il y a une dizaine de jours, Antoine Petit, et je pense que vous l'avez tous lu dans l'AEF, fait une proposition d'ouverture sur les tutelles principales et les tutelles secondaires. Pourquoi ne pas se saisir de cette proposition pour faire en sorte de respecter l'engagement le moins mal possible en créant des UMR CNRS UBFC tutelles principales et les établissements comme tutelles secondaires ? On se rapprocherait fortement des engagements sans faire disparaître le tutellat des établissements. Voilà une proposition claire.

Deuxième chose, toujours sur la recherche, concernant les pôles thématiques. La question du croisement des pôles thématiques et des axes I-Site est amusante puisque c'est ce que nous avons proposé il y a 2 ans mais, il y a 2 ans, ce n'était pas bien.

Vous connaissez tous la vocation des pôles thématiques, sur la question des postes, sur la question des projets collectifs. Un engagement qui serait fort, me semble-t-il, qui témoignerait d'une ambition, serait de dire qu'au fil du temps, quand les choses seront prêtes, il ne s'agit pas de le faire tout de suite, on déversera – mais le mot n'est peut-être pas très joli – à la fois les collégiums de l'UFC et les domaines de l'uB pour les rendre collectifs, communs à l'échelle du territoire d'UBFC sur les pôles thématiques. Voilà quelque chose de concret et voilà une ambition.

Ensuite, il y a la question des crédits récurrents, vous en avez parlé. Comme je ne veux pas être trop long, je ne vais pas aller là-dessus.

Je vous fais une dernière proposition là-dessus : les contrats doctoraux Etat. Nous en avons souvent parlé. Si vous voulez être ambitieux, dites à l'Etat que vous souhaitez, puisque dans la trajectoire I-Site, il y a l'embauche à l'échelle fédérale des chercheurs

contractuels, que les contrats doctoraux Etat passent à l'échelle fédérale. C'est là une proposition concrète, collective, qui marque une ambition collective.

Là, c'est pour la partie recherche. Le deuxième élément – mais je ne veux pas très trop long car on pourrait continuer –, c'est la question territoriale. Cela a été envisagé ici ; on ne voit plus du tout la question territoriale dans ce qui nous est présenté. Pour autant, il y a un certain nombre de pôles : Dijon, Besançon, Nord Franche-Comté, Sud Bourgogne et l'ensemble des sites. Cette question territoriale pourrait induire des évolutions de statuts. Et là, ce serait une manière forte, originale, efficiente de subsidiarité d'exprimer ce qu'est la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche sur ce territoire vis-à-vis de la configuration du territoire.

Voilà des choses qui porteraient une ambition et qui généreraient, derrière, des évolutions de statut.

J'imagine bien que rien de tout cela ne peut vous convenir puisque cela ne convenait pas jusqu'à présent, mais je me permets de le dire et de faire ces propositions pour l'avenir. Il ne s'agit pas du passé mais bien de l'avenir.

Je terminerai par une question. Je voudrais bien savoir ce qui va être présenté dans les différents CA suite au congrès.

(Départ de Monsieur le Recteur).

M. Johann.- Au revoir, Monsieur le Recteur.

Pour ce qui sera présenté en CA, ce n'est pas fait, on est en train de travailler, de peaufiner. Ne sera présentée qu'une version aboutie, réfléchie, discutée. Sinon, si j'arrivais là en vous disant ce que nous allons présenter en CA, cela voudrait dire : « cause toujours, tu m'intéresses ! ». Ce n'est pas du tout ce qu'on a fait.

On est justement en train de vous présenter un état de la réflexion, y compris ce que vous dites. J'entends ce qui est dit. Je ne suis pas capable de réagir en disant si tel point est bon ou pas, je suis persuadé qu'il y a des choses qui sont parfaites. Il y a, dans ce que dit la communauté, des choses qu'il faut entendre et écouter ; on ne peut pas dire que cela ne nous intéresse pas, que c'est bouclé et qu'on s'en moque. Ce n'est pas vrai. La réalité, c'est qu'il y a forcément des éléments intéressants.

Tout à l'heure, la Présidente du CAc parlait du projet. Ma mission ne s'arrête pas en mars, c'est-à-dire que le travail est là, on est ensemble, on va travailler. Il faut répondre à I-Site, il faut le sauver, on doit gagner. On est tous d'accord, mais cela ne s'arrête pas là. Il faut que l'on soit en capacité de répondre à certaines questions. C'est juste ce que je veux dire. Loin de moi - je ne peux pas parler pour mes collègues mais c'est évident -, loin de nous l'idée de dire que, derrière, il n'y a pas un projet approfondi. On a parlé des statuts, pourquoi pas des modifications plus profondes si cela a du sens. Cela ne me gêne pas du tout.

On vous a déjà dit que c'était le principe que nous avons présenté dans ces statuts, c'est ce que l'on veut faire. Si ce n'est pas la réponse, ce n'est pas la réponse, il ne faut pas s'arc-bouter là-dessus, il faut en trouver une autre. C'est tout ce que l'on dit : il faut trouver une réponse. Il y a le temps où il faut répondre et, après, on n'a pas fini. Après, c'est que fait-on pour que tout cela se mette en place ?

Si les statuts devaient changer, ce serait évidemment du mépris de notre part que de dire que ce sera bouclé en mars. Vous savez très bien qu'on ne fait pas, en deux coups de cuiller à pot, de statuts qui sont validés. L'idée, ce sont des statuts valables pour une élection l'an prochain. Il faut les mettre en place, c'est-à-dire que l'on va travailler avec le ministère. On aura peut-être une ébauche de statuts cet été, une ébauche assez réfléchie, assez discutée avec un point permanent pour étudier l'avancement. C'est cela, ce n'est évidemment pas quelque chose de bouclé ; je ne l'aurais pas accepté. Je n'aurais pas pu valider une modification des statuts, comme cela, avec présentation au congrès, la semaine prochaine au CA, vous rigolez ! Je suis le ministère, il me paie 60 % de mon salaire. Vous rigolez ! Avec le ministère, c'est la première chose ; il n'y a pas un mardi sans que je

discute. Il n'y a pas une ligne que je ne vais pas discuter avec les services juridiques, plus les collègues quand nous irons discuter ensemble.

Tout sera examiné, décortiqué, expertisé. Rien ne passera en force, rien ne sera caché, rien ne sera fait à la hussarde. Je l'ai dit et je suis désolé car c'est un peu de la répétition, mais il faut que vous en soyez convaincus. Vous pouvez me dire que vous n'avez pas confiance, etc., ok. Mais on va y arriver, on va avoir confiance. Le projet, j'entends tout, les idées, etc. S'il y a de très bonnes idées, il faut les entendre. Vous ne pouvez pas me faire le procès de ne pas écouter s'il y a de très bonnes idées.

J'ai découvert il n'y a pas longtemps le truc sur la recherche du projet I-Site. Il n'y a pas longtemps, je ne connaissais pas ce dispositif, je suis désolé. Quand on me l'a présenté, j'ai dit que ça m'allait. À un moment donné, je suis capable, instantanément, de dire que c'est bien dans l'esprit. Et il y a des choses qui me demandent de la réflexion. Je vous ai dit, concernant le CNRS, que tant que je n'aurais pas discuté avec Antoine Petit, qu'il ne m'aurait pas dit exactement ce qu'ils attendent, ce qu'est la tutelle, ce que je peux faire, je ne peux pas vous répondre. Mais quand nous aurons la réponse, vous l'aurez. Aujourd'hui, vous avez quasiment en temps réel ce que j'ai comme éléments et là, vous me faites confiance. Vous n'avez pas le choix, c'est-à-dire que je vous fais ce vœu de transparence et vous n'avez pas le choix que de me faire confiance. Quand je sais quelque chose, vous le savez.

J'en ai discuté avec vous l'autre jour ; je ne pense pas avoir un double discours, je ne crois pas vous mentir. Quand je ne suis pas d'accord, je le dis. Sur un point ou deux, je vous dis que je ne suis pas d'accord. Je ne pense pas avoir la réputation d'être une lavette un peu faible. En général, je dis les choses que je pense et cette transparence envers vous, je vous la dois. On m'a envoyé pour cela. On m'a envoyé pour rétablir la confiance ; je suis là pour cela. Et si voulez me voir, vous me voyez. Si vous voulez me faire des recommandations, vous les faites. Les syndicats peuvent me voir, les élus peuvent me voir, tout le monde peut me voir. Je me charge, à chaque fois, de partager avec mes collègues et eux me font partager leurs échanges, cela ne va pas que dans un sens ; nous avons ce devoir. Et puis on écoute ce que dit la communauté.

Je suis désolé mais, depuis trois jours, on a tout de même entendu beaucoup de choses sur les statuts et je n'ai pas le sentiment que les collègues aient dit : « laissez passer, on s'en fout ». Ce n'est pas mon sentiment. On entend, j'ai entendu et ils entendent. Je crois qu'il est important de dire qu'on entend aussi ce qui se dit dans la communauté.

M. Maillotte. - Il y a tout de même un problème de fond, cela a été dit au travers des différentes interventions, qui est lié au doute que l'on peut avoir sur l'adhésion au projet. Il est clair que ce que vous proposez dans ce texte, par exemple au niveau de la poursuite de l'I-Site, est fondamental, on l'a tous dit et je pense qu'on est absolument tous d'accord. Mais il y a tout de même une contradiction, par exemple, sur la façon dont vous allez vous y prendre pour qu'UBFC puisse porter toute la politique de recherche, intégralement, on dit bien « toute la politique de recherche » et c'est ce qui est attendu au niveau du Ministre, au niveau du SGPI, mais c'est surtout ce qui sera attendu en avril 2020 par le jury international et le fait qu'on entende que tel ou tel établissement ne veuille pas se débarrasser complètement de sa stratégie de recherche. Ce sont des choses que nous avons entendues.

Il y a donc là une vraie contradiction qui met le doute sur le fait que les établissements - peut-être pas tous mais en tout cas certains établissements - aient une vraie adhésion au projet qu'ils ont eux-mêmes écrit et cela met le doute sur leur capacité à respecter les engagements qu'ils ont eux-mêmes écrits, à la fois dans les statuts et à la fois dans le projet I-Site. Parce que tout ce que je dis là, vous le trouvez dans les statuts, au niveau des compétences transférées ou coordonnées, vous le trouvez dans le projet I-Site. Dans les premières pages de ce document, il n'est rien qui ne soit pas déjà écrit dans le projet I-Site.

On va se retrouver au mois de mars 2019, vous allez répéter et, à force de répéter, cela va peut-être rentrer dans la tête du Ministre, mais vous allez uniquement répéter ce que vous avez déjà écrit en 2015 et en 2016. On vous a cru en 2015, on a eu un projet I-Site dont nous sommes les premiers heureux. On vous a cru en 2016 et en 2017. Comment, en se contentant de répéter, puisqu'il n'y a pas de nouveauté fondamentale dans ce qui est proposé pour sauver l'I-Site, peut-on espérer être cru en mars 2019 et surtout en avril 2020 ?

M. Johann.- Je vais répéter une énième fois. On vous aurait présenté quelque chose de différent, qu'auriez-vous dit ? « Ils changent de stratégie, ce n'est pas ce qui est écrit ». Réaffirmer ce qui est écrit dans l'I-Site pour le sauver, il me semble que ce n'est pas mal.

Il y a une trajectoire qui a été donnée, sauf que là, aujourd'hui, vous le réaffirmez.

Là, je suis d'accord avec vous ; si, demain, on ne respecte pas un engagement, c'est fini.

L'objectif (le jury), ce n'est pas cette année, c'est un point d'étape. Le passage doit être en 2020. Le but n'est pas de passer là. Du moins, le but est déjà de passer là, sinon, adieu, mais le but est de réussir derrière, de réussir la prochaine fois. Derrière, il faut donc aller un peu plus loin et pas juste « on vous croit, cela a marché une semaine, on va vous croire deux semaines ». Non. Il faut que l'on passe la première étape et que l'on donne des signes que cela va marcher sur la suite. Mais heureusement que l'on réaffirme la même chose ! Il ne manquerait plus que l'on se mette à changer sur les engagements de l'I-Site ! Heureusement et vous n'avez pas le choix. On n'a pas le choix, il faut faire cela, il faut s'engager, il faut le réaffirmer.

Cela n'a pas été fait, dont acte. Je suis d'accord, cela n'a pas été fait. Il faut le faire.

Tout à l'heure, je répondais à Madame la vice-Présidente en disant que ce n'était pas les statuts qui répondaient. Par contre, je suis d'accord avec vous, comment fait-on, en mars, pour qu'on nous croie ?

Ok, les statuts ne vous conviennent pas. D'accord, dont acte, mais il faudra trouver quelque chose. L'enjeu est là. Mais je suis d'accord, rien n'est fermé, on ouvre la réflexion, mais il faudra y répondre. Je suis d'accord avec vous : pourquoi nous croirait-on aujourd'hui ?

Je vais essayer de ne pas donner la parole toujours aux mêmes, sinon on va tourner en boucle.

Mme Baumont.- Je voudrais continuer sur ce qui vient d'être dit.

M. Johann.- Ce sera la dernière intervention pour vous.

Mme Baumont.- Vous avez tout à fait raison en disant qu'il faut réaffirmer les engagements qui ont été pris, qu'ils devront être tenus. Ok. Maintenant, vous indiquez qu'une manière de convaincre plus fortement le ministère, c'est de prendre un engagement par une proposition de modification des statuts.

M. Johann.- Ou trouver quelque chose.

Mme Baumont.- Ou trouver quelque chose.

Pour revenir au projet, parce que, de nouveau, I-Site est important dans la capacité de transformation qu'il apporte pour l'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne-Franche-Comté, je pense que cela, il faut l'affirmer, c'est pour l'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne-Franche-Comté. Donc pourquoi ne prenez-vous pas d'autres engagements ?

Il a été indiqué, par exemple, que le transfert de la politique de recherche pourrait être de prendre l'engagement que pour les contrats doctoraux, ils iront à l'UBFC avec tout ce que cela implique en matière d'augmentation de ce que le ministère donne à chaque établissement porteur de contrats doctoraux sur ces contrats doctoraux puisqu'on sait tous qu'il manque 3 000 € par contrat doctoral. Pourquoi ne prenez-vous pas ce type d'engagement ? C'est-à-dire des engagements qui renforcent et non pas qui répondent à ce qui est demandé, puisque vous allez y répondre, mais qui renforcent ce qui est apporté.

Je pense qu'il y a une forme de crédibilité beaucoup plus importante à parler de cela.

Enfin, je m'étonne tout de même que, hormis le Président de l'université de Franche-Comté à votre table, on n'entende pas les autres chefs d'établissement réagir à ce qui est indiqué ici. J'aimerais connaître leur réaction à ces propositions qui ont émané de la part des étudiants, de la part des collectivités locales, de la part des élus du conseil d'administration et du conseil académique d'UBFC. On ne vous voit pas dialoguer avec nous. Ce n'est pas que cela me gêne mais, du coup, je ne sais pas ce que vous pensez des propositions qui sont faites et j'aimerais en avoir un aperçu aujourd'hui plutôt que d'attendre le 13 février ou le 5 mars, etc.

M. Johann.- Vous êtes assez expérimentée pour savoir qu'on ne réagit pas en séance. J'ai tout de même 10 ans de gouvernance derrière moi...

Mme Baumont.- Le congrès, ce sont les trois conseils !

M. Johann.- Personne ne réagit en direct sur une proposition. Vous enregistrez et vous y réfléchissez. J'écoute tout ce que vous dites ; il y en a sur lesquelles je suis capable d'avoir une idée, d'autres non, mais personne ne va vous dire oui ou non. On enregistre les propositions qui sont faites, il y a sûrement des choses intéressantes. Il y a d'autres personnes dans la salle, on écoute tout et personne ne va vous dire oui ou non en séance. Par contre, tout le monde entend ce que vous dites. Vous ne pouvez pas avoir un avis en séance.

Mme Baumont.- Monsieur l'administrateur, si vous trouvez que je parle trop, je vais passer le micro.

M. Johann.- Non. Je dis simplement qu'il y a des personnes qui parlent, qui s'expriment et d'autres... etc. Avoir un dialogue entre nous ne me gêne pas, d'autant plus que si vous en voulez un, vous pouvez l'avoir quand vous voulez. Il n'y a pas de souci ; vous savez très bien que vous pouvez dialoguer comme vous le voulez. Je veux simplement que la salle s'exprime.

Mme Baumont.- Le congrès, ce sont les trois conseils. Or, pour l'instant, on n'entend pas le conseil des membres. C'est juste ce que je dis.

M. Johann.- On s'est mis d'accord avec le conseil des membres.

M. El Naboulsi.- Jihad El Naboulsi, membre du CAC de la Comue.

Le congrès est aussi fait pour avoir un avis. Et moi, par exemple, j'aimerais bien votre avis sur la proposition qui est d'avoir à la tête du conseil académique quelqu'un qui vienne d'un établissement privé. C'est un avis, c'est ce que vous proposez dans les changements. C'est un exemple sur lequel j'aimerais avoir vos avis puisque ce sont des propositions que vous allez remonter.

Mais on a peut-être mal compris l'esprit du congrès.

M. Johann.- L'esprit du congrès, c'est que vous vous exprimiez. On n'a peut-être pas compris la même chose. L'esprit du congrès n'est pas de vous répondre oui ou non en séance. L'esprit du congrès, c'est de vous faire une présentation et que vous réagissiez, vous donniez votre avis. Votre avis est très important. Vos propositions sont importantes. L'esprit n'est pas de vous répondre en séance.

M. El Naboulsi.- On ne demande pas une réponse, on demande l'avis des chefs d'établissement car cela va aussi les engager dans le futur.

M. Noirclere.- Si je peux me permettre, puisque je demande la parole depuis tout à l'heure aussi et c'est pour aller dans le même sens que ce qui vient d'être dit. La Comue, c'est effectivement les établissements financeurs à l'origine d'un projet, mais ce sont surtout 55 000 étudiants et plusieurs milliers de personnels BIATSS et enseignants-chercheurs.

Vous nous présentez aujourd'hui un projet qui a été proposé, qui a été monté par les établissements, les membres sur lequel, pour le moment, nous sommes juste consultés en séance. Vous nous demandez de donner notre avis en séance et quand certaines personnes, dans la salle, demandent l'avis des établissements sur certains points, vous nous répondez qu'ils ne peuvent pas donner d'avis en séance. Pourtant, on nous demande notre avis en séance et c'est que nous faisons depuis tout à l'heure pour certains d'entre nous.

M. Johann.- Sauf que vous savez...

M. Noirclere.- Laissez-moi terminer, s'il vous plaît. Monsieur, je suis vraiment désolé mais je vais tout de même terminer.

Il y a également quelque chose qui me tient plutôt à cœur et sur lequel je pense qu'il y a un gros problème, c'est qu'on nous propose un projet qui a été établi depuis plusieurs semaines, comme je l'ai dit juste avant, par des membres, qui va continuer d'évoluer par des réunions des groupes de travail jusqu'en mars et, à chaque fois, il va être donné pour avis aux différentes instances, que ce soient les CA, les conseils académiques, etc., au sein de la Comue et dans les établissements.

Pourquoi ne pas intégrer la communauté aussi à la rédaction de ce projet plutôt que de systématiquement demander un avis en séance ?

Vous nous dites depuis tout à l'heure que vous êtes là pour réinstaurer la confiance ; je vous crois là-dessus, mais peut-être que pour la réinstaurer, il faudrait faire participer la communauté à cette rédaction de projet. Parce que là, on nous dit effectivement « j'entends », « j'entends que les statuts peuvent poser problème », mais on nous a dit la même chose au congrès des établissements il y a trois jours. Aujourd'hui, on nous présente le même projet qu'il y a trois jours. Il n'y a pas eu de réunion du comité technique entre-temps, il y a pourtant eu des remontées et vous ne nous les avez pas présentées alors que vous dites que vous les avez entendues. Aujourd'hui, je pense que ce sont globalement les mêmes. Mais il faudrait peut-être aussi penser à intégrer beaucoup plus la communauté dans la rédaction de ce projet plutôt que de demander les avis et les prendre en compte ou non. Parce que finalement, on ne sait pas ce qui va vraiment nous être présenté la prochaine fois que l'on va se rencontrer. Pourtant, le temps évolue et on se reprochera de mars à ce moment-là, mais on nous demandera encore un avis et, ensuite, ce sera encore modifié par les différents groupes de travail.

Peut-être que la communauté pourrait elle-même modifier ce projet comme elle l'entend, comme elle le souhaite aussi parce que - je le répète - la communauté, c'est 55 000 étudiants, ce sont des milliers d'enseignants-chercheurs. Mais effectivement, nous ne finançons pas le projet mais, pourtant, nous sommes tout de même les usagers. Mais un projet financé sans usagers, ce n'est pas un projet.

(Applaudissements).

Mme Legeard.- Oumhanie Legeard...

M. Johann.- On ne me demande pas mon avis et vu qu'on prend la parole sans que je la donne, maintenant, faites ce que vous voulez.

Mme Legeard.- Je suis désolée parce que je vais certainement encore vous embêter un peu puisque je vais revenir à nouveau sur le passé.

Je sais que le passé est mort et qu'il faut qu'on s'attelle à travailler sur l'avenir. S'il nous faut passer par la question du passé, c'est parce qu'un certain nombre d'éléments vont être extrêmement importants à prendre en compte pour réussir notre avenir.

En fait, vous arrivez à un moment où nous venons de vivre une crise profonde pendant deux années. Deux années où on a vu le travail d'une équipe de grande qualité, qui a travaillé sans relâche sur le projet que nous avons construit ensemble il y a de cela quelques années, avec les résultats remarquables que tout le monde connaît aujourd'hui et ce travail a été brutalement interrompu.

Aujourd'hui, on vit une crise de défiance. Je crois que nous en sommes tous là, étudiants, enseignants et personnels BIATSS. Ces interrogations nous viennent de toute part, c'est-à-dire qu'en tant qu'élu, on nous pose des questions et nous devons y répondre. « Pourquoi en est-on là aujourd'hui ? Qu'avez-vous fait pendant deux ans ? Qu'est-ce qui s'est passé ? ». Du coup, on ne peut pas ne pas tenir compte du passé et ne pas l'analyser si on souhaite avancer.

On avait, comme cela a été dit à plusieurs reprises, tous les ingrédients pour réussir. Ce qui n'a pas fonctionné, je pense et aujourd'hui, on peut le dire, c'est que le projet n'était pas au centre des préoccupations des uns et des autres. C'est ce qui a manqué profondément. C'est pour cela que chacun n'a pas tenu sa place.

La question des statuts, aujourd'hui, et de leur évolution interroge la place des uns et des autres dans ce projet à l'échelle de l'UBFC, à l'intérieur du conseil des membres et aussi à l'extérieur de nos établissements, avec des interventions politiques qui sont venues brouiller le jeu démocratique.

Aujourd'hui, il faut qu'on arrive à retrouver une confiance et je pense que c'est votre mission première et qu'elle sera très difficile. La seule façon de retrouver confiance, c'est de remettre au centre du projet la transparence et la démocratie, donc au centre de notre Comue qui est notre bien commun. Et il va falloir le faire à très court terme.

Si votre présence est réconfortante, nous avons aujourd'hui une crainte car, un jour ou l'autre, vous ne serez plus là. Que se passera-t-il lorsque le maître d'école sortira brutalement de la classe ? Est-ce que nos chefs d'établissement seront encore d'accord ?

Ce qui doit bien sûr organiser, aujourd'hui, le travail sur les statuts, c'est le projet et si l'on souhaite effectivement que le travail que l'on met en place aujourd'hui soit durable et qu'on arrive à convaincre le ministère et le jury international, il faut que notre gouvernance et les modalités de gouvernance qui en découleront prennent racine dans un projet qui sera réaffirmé, précisé. C'est pour cela qu'aujourd'hui, nous pensons, en ce qui nous concerne au sein du SGEN-CFDT, que la mise en place d'une commission des statuts, qui permettra de redonner la parole aux usagers et aux personnels sur la question du projet, qui permettra de faire des propositions de modifications des statuts, pourrait tout à fait convaincre les interlocuteurs et parties prenantes de notre Comue.

M. Johann.- Vous ne me dérangez pas en intervenant. Vous ne m'embêtez pas, vous faites une analyse, une proposition, c'est le but.

Mme Legeard.- C'est parce qu'on revient sur le passé. Mais, malheureusement, le passé, il va falloir qu'on l'évacue. Plus on en parlera, plus il s'évacuera rapidement.

M. Johann.- Je le sais très bien, je ne suis pas naïf. Mais le seul message que je voulais vous dire, je vais le répéter, c'est que vous n'avez pas le choix, il faut que cela marche. C'est tout ce que j'ai à vous dire. Il faut qu'on s'entende, il faut qu'on ait confiance, il faut qu'on y arrive, il n'y a pas le choix. C'est le message que j'ai à faire passer.

Je suis de passage, mais je serai de passage le temps qu'il faudra.

M. Maillotte.- J'ai envie de vous dire que ce que vous nous dites à nous, élus du CAc et du CA, « vous n'avez pas le choix », je suis tout à fait d'accord avec vous, mais si je regarde les six personnes représentants des établissements ici, ils n'ont pas le choix non plus. Mais on ne les entend pas s'exprimer alors qu'on ne demande que cela.

M. Johann.- Ils n'ont pas le choix, bien sûr ! Demandez-leur la première chose que je leur ai dite lorsque je suis arrivé, en décembre, lorsque nous avons eu un échange entre nous. Vous pensez bien que le message aux premiers à qui on s'est adressé, c'est en disant que, maintenant, c'était l'union sacrée et tout le monde jouait collectif. Et ce sont évidemment les premiers à qui je me suis adressé. Evidemment !

Quand je dis « vous n'avez pas le choix », je m'adresse même aux collectivités, je me mets dedans également. Nous n'avons pas le choix. On veut tous s'en sortir, on a les moyens de s'en sortir, la qualité est là pour le faire et on n'a pas le choix. Nous sommes condamnés à nous faire confiance. Je me mets dedans, je mets les chefs d'établissement. Quand je dis « vous n'avez pas le choix », c'est un « vous » au sens du site dans son entièreté.

Vous faites bien de le préciser parce que c'est exactement cela, évidemment !

M. Prévôt.- Olivier Prévôt, élu au conseil académique et ancien premier vice-président.

Tout d'abord, merci d'avoir ouvert ce débat.

J'aimerais revenir sur deux points. Le premier est sur le suffrage indirect, tout d'abord pour vous dire que j'y suis totalement hostile et expliquer pourquoi.

La première des raisons, c'est qu'il y a des élections en 2020 dans les deux établissements majeurs. Personne ne peut supputer que les candidats et ceux qui seront élus seront sur la même ligne qu'aujourd'hui. Donc dire que les élus au conseil d'administration en 2020 adhéreront au projet d'aujourd'hui et seront d'accord entre eux est tout de même une hypothèse pour le moins aléatoire. C'est le premier point.

En deuxième point, je me ferai évidemment le relais de tout ce qui a été dit sur la question de la démocratie directe et surtout de l'importance du fait que l'ensemble de la communauté se saisisse du projet et éventuellement des projets, ceci à quelques mois de se représenter devant le jury international. Il y a donc absolument besoin, entre aujourd'hui et mars 2020, que l'ensemble de la communauté soit saisi d'une ambition politique. Nicolas Chaillet a exprimé quelques angles, mais il y en a bien d'autres. Ceci de sorte qu'en 2020, il y ait si possible une ligne directrice qui soit commune et éviter les aléas que pouvaient avoir les élections dans les deux établissements. Cela me paraît être fondamental et c'est vrai que, dans la démarche d'aujourd'hui à mars, elle est contrainte. Mais même si elle est contrainte, il me semble nécessaire que des élus du CAc et du CA d'UBFC, élus démocratiquement, soient parties prenantes des groupes de travail. Cela me paraît quelque chose qui peut être aisément fait et qui permettrait tout de même que celles et ceux qui ont contribué à la définition de la politique d'UBFC depuis deux ans et demi puissent exprimer un avis et être dans la co-construction.

Entre mars 2019 et mars 2020, je suggère qu'il y ait des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche ; je l'avais proposé en conseil d'administration également. C'est une démarche qui pourrait aussi convaincre le ministère de la trajectoire, en disant que nous allons, dans les mois qui viennent, ouvrir un grand débat structuré, organisé permettant de dessiner une force commune qui chercherait une adhésion collective à laquelle seraient liés les candidats qui se présenteraient en 2020.

Ceci me paraît être une proposition constructive, dynamique et qui éviterait les aléas qui ne manqueront pas d'arriver aussi dans des élections indirectes.

Troisième point : la somme des intérêts particuliers n'a jamais fait l'intérêt général. Imaginer que des élus de chaque établissement par ailleurs représentants au sein d'UBFC pourraient se départir de leurs responsabilités de leur propre établissement me paraît être une gageure. C'est-à-dire que de fait, ils vont venir défendre l'intérêt de leur propre établissement au sein du CA d'UBFC et là, je peux vous garantir qu'on est à peu près certain d'aller vers l'échec plus sûrement qu'aujourd'hui parce que – et ce sera mon dernier point parce que je ne veux pas être trop long –, sans revenir sur le passé, il est tout de même bon d'analyser la situation.

J'ai posé une question à de nombreuses reprises et je n'ai toujours pas de réponse, c'est : quelles décisions, quelles orientations le conseil d'administration ou le CAC, ou le Bureau, ou le Président d'UBFC ont-ils prises qui étaient partisans, qui n'apportaient pas les propositions que l'on a vues dans le diaporama, c'est-à-dire que la présidence serait alternée, que le VP CA, donc pas le premier VP, ce qui n'est pas tout à fait la même chose, soit de couleur différente, que le conseil académique soit dévolu à un autre établissement, donc une école, c'est-à-dire de répartir *a priori* le pouvoir finalement ? Si ce n'est que les équilibres s'entendent toujours de façon globale.

Aujourd'hui, le PIA le plus important, l'I-Site, est piloté par un collègue de l'uB, le PIA RITM également. Il faut donc bien regarder l'ensemble des équilibres, c'est-à-dire qu'on ne peut pas distribuer, comme cela, les rôles des uns et des autres en faisant fi de la démocratie.

S'il y a effectivement une élection directe et que le président est de l'UFC ou de l'uB ou d'une école, à ce moment-là, il faudra regarder que dans l'ensemble du Bureau on ait bien la représentativité et pas simplement de l'établissement parce qu'il faudra bien dépasser ce cadre, non pas simplement des régions parce qu'il faudra bien dépasser cela, mais aussi de quantité d'autres dimensions, des sciences humaines, des sciences dures, des trois axes de l'I-Site. Les équilibres doivent s'entendre de façon dynamique.

Pour terminer, celui qui est élu rend compte de ses choix au niveau de l'ensemble de la communauté. Il faut donc tout de même lui laisser un certain libre arbitre pour composer son équipe, pour son organisation de sorte qu'il y ait aussi une cohérence politique pendant la durée de son mandat.

Je crois fondamentalement à la démocratie. Elle est tout à fait imparfaite, mais elle permet au moins d'avoir à rendre compte aussi devant la communauté des décisions qui sont prises.

Je ne vais pas être plus long mais être contributif par ailleurs parce que vous avez tout à fait raison sur l'idée qu'il ne faut pas faire table rase du passé parce que cela nous évoque de mauvais souvenirs dans notre histoire, mais il faut savoir le dépasser, c'est certain.

M. Johann. - L'esprit dans lequel cela a été pensé, c'était juste en disant que ce n'était pas un problème de Dijon, de Besançon, ce n'est pas un problème de site, c'est comment faire en sorte de jouer pour tout le monde. Il ne faut pas chercher un calcul de mes collègues là-dessus, ils pourront le dire eux-mêmes, alors qu'il s'agissait de répondre, par exemple, que ce n'est pas un problème de Dijon et Besançon puisqu'on alterne. À un moment donné, c'était comment on arrive à répondre à une question en disant que ce n'est pas un problème politique parce qu'on va essayer de le contourner. Et il y a une mission de confiance parce que, dans les statuts, tout ne peut pas être dit. Je pense que ce n'est pas forcément évident de dire que l'on peut tourner, mais cela peut être fait. J'ai connu un exemple. Quand l'IUFM a été mis en Lorraine, à Nancy, les présidents de Nancy ont décidé que le président de l'IUFM serait de Metz, sachant qu'il était élu, que c'était une élection. C'est ce qui a été fait. Rien n'a été écrit, ils l'ont décidé et j'ai présidé l'IUFM tout mon mandat. On pouvait le faire parce que c'était une décision de principe et on n'était pas dans des modifications de statuts. On l'a fait, donc cela existe.

Il y a donc des principes qu'on est capable de faire et c'est l'esprit dans lequel ceci a été dit. C'est comment faire en sorte que, géographiquement, tout le monde y trouve son compte, que les écoles soient représentées, que tout le monde arrive à donner son avis dans une communauté qui regarde tout le monde.

La réponse n'est peut-être pas parfaite, certes, mais il fallait bien vous faire une proposition. On sait que cela va bouger, on voit bien tout ce qui est dit. La preuve que cela bougera, c'est qu'il faudra trouver quelque chose à vous proposer.

Pas question de faire du suffrage indirect ; je crois que la communauté l'a dit, les chefs d'établissement l'ont dit. C'est un engagement fort, mais ce n'est pas trivial. Les statuts permettent tout. L'engagement de la communauté de vous dire : « on ne veut pas un suffrage indirect » est fort. Je l'ai connu, j'ai présenté l'ordonnance ici. En septembre, on m'a demandé de venir vous présenter l'ordonnance, ce que j'ai fait. Je sais tout, Comue, machin, etc. J'ai présenté l'ordonnance, bref ! Dedans, vous pouvez faire énormément de choses, y compris - je pense - le suffrage indirect sur une Comue expérimentale. Là, l'engagement est de dire « on ne veut pas du suffrage indirect ». Vous ne pouvez pas dire que c'est un petit engagement ; c'est un engagement fort.

Personne, ici, ne veut contourner la démocratie, personne ! Personne ne le veut, personne n'en a envie, etc. On est d'accord là-dessus. La question est donc de savoir comment on trouve une solution pour résoudre cette question en disant : « comment faire en sorte de ne pas en arriver à un conflit ? ». Voilà, c'est tout. Mais ce n'est pas une question de démocratie.

Je suis parfaitement conscient de la force que représentent les étudiants. Vous êtes notre cœur de métier ; on est là pour vous. Vous ne pouvez pas faire ce procès à un chef d'établissement, vous êtes notre cœur de métier. C'est pour vous qu'on est là. Il est important de le redire et je tiens à le dire parce que c'est vrai ; c'est pour vous qu'on se bat.

M. Noirclere.- J'entends bien ce que vous dites et je vous en remercie. Je ne demande qu'à vous croire sur ce sujet et là, je vais me répéter et après j'arrêterai de prendre la parole parce que si c'est pour me répéter, cela ne sert à rien.

Vous nous dites qu'il n'y a aucun calcul, aucune manipulation, qu'on ne veut pas manipuler la démocratie. Mais quand, en congrès, on entend, mot pour mot : « Le problème, avec les élections, c'est qu'elles sont imprévisibles » permettez-nous d'avoir des doutes. Entendez-le et comprenez-le parce que cela a été dit ; personne ne peut le nier. Je trouve extrêmement grave que cela ait pu être dit. Ce n'était peut-être pas pensé, c'était peut-être un lapsus, bien sûr. Je ne veux pas faire de procès d'intention.

Cependant, quand c'est dit alors qu'il y a un verbatim, les procès d'intention sont difficiles puisqu'il y a un verbatim et que c'est dit. On en arrive donc effectivement à une petite crise de confiance entre les usagers, les étudiants et la direction. Et changer le scrutin ne va absolument pas arranger cette crise de confiance, cela va l'aggraver.

Alors qu'il y a eu de gros efforts avec des travaux qui ont été engagés à travers le schéma directeur de la vie étudiante au niveau de la Comue pour intégrer les étudiants et essayer que la totalité des étudiants puisse se reconnaître dans la valeur d'UBFC, les éloigner avec un mode de scrutin qui soit un peu alambiqué, quel qu'il soit, cela ne va pas les intégrer dans la Comue, bien sûr !

M. Johann.- Personne ne veut éloigner les étudiants, ce n'est pas possible.

M. Noirclere.- Je parle des étudiants parce que j'en suis un, mais là, le projet qui est porté, il éloigne de fait les étudiants.

M. Johann.- Tout d'abord, ce n'est pas un projet, c'est une proposition.

M. Noirclere.- C'est écrit « projet », excusez-moi ! « Plan d'action projet I-Site », c'est donc un plan d'action qui est proposé.

M. Johann.- On n'est pas en train de voter, on est en train de répondre, de faire des propositions et de mener une réflexion.

M. Noirclere.- Eh bien entendez une proposition également qui est d'annuler votre proposition.

M. Johann.- Je l'ai entendue, on a entendu la proposition. J'ai entendu ce qui a été dit dans les congrès. Vous me renvoyez cela en disant « vous entendez, vous vous en foutez, vous vous asseyez dessus ». Ce n'est pas ce que j'ai dit. Nous entendons évidemment tout cela et la preuve que les congrès servent, c'est qu'à un moment donné, ce qui est dit est tout même bien entendu, on entend ce que vous dites. Vous ne pouvez pas dire qu'on ne l'entend pas, ce n'est pas vrai.

Dans tout ce que vous avez entendu, à aucun moment j'ai dit qu'on s'en foutait et qu'on laissait passer l'orage. Vous ne pouvez pas le dire, ce n'est pas vrai.

Et je répète aux étudiants, afin qu'ils en soient convaincus, que tout le monde, ici, a voué sa vie pour eux parce que tout le monde y croit. Aujourd'hui, on se bat pour votre avenir. Vous croyez qu'on se bat pourquoi ? On prend tous des coups plein la tête car ce n'est tout de même pas des métiers hyper faciles, mais on le fait parce qu'on croit vraiment que votre avenir se joue et que cela en vaut la peine et parce que vous êtes notre cœur de métier, vous êtes notre richesse. Là-dessus, c'est un postulat. Il faut que ce soit dit. Tant pis si c'est une évidence car il faut que vous l'entendiez : on est tous là pour vous, que pour vous !

Madame.

Mme Benoist.- Je vous remercie.

Je reviens sur le rôle du CA puisque, tout à l'heure, dans les discussions précédentes, j'ai cru comprendre que l'on faisait des reproches aux élus du CA d'UBFC. Si la proposition de statuts pèse en partie sur les élus du CA d'UBFC, cela implique que, dans la pensée de certains, le CA est responsable des retards qui ont été pointés par le ministère l'année dernière et par l'IGAENR. Du coup, je voudrais tout de même redire, puisque j'ai été vraiment très assidue aux conseils d'administration et beaucoup d'élus ont été extrêmement actifs aux conseils d'administration, qu'aucun retard ou aucun manque d'engagement des établissements dans l'avancée du projet n'est imputable au CA et donc aux élus qui émanent des différents établissements.

J'ai donc beaucoup de mal à comprendre pourquoi tous les regards se tournent vers le CA. Si vous reprenez la présentation que vous avez faite tout à l'heure, depuis longtemps et notamment depuis le rendez-vous des chefs d'établissement avec le ministère en avril 2017, le CA n'a eu de cesse de rappeler à l'ordre les chefs d'établissement sur les retards qu'ils avaient pris dans les engagements qu'ils avaient eux-mêmes pris.

Le CA fait donc partie des instances qui, de mon point de vue, n'ont pas grand-chose à se reprocher dans les responsabilités qu'ils ont prises pour le collectif, pour le projet, pour la région, pour l'activité économique, etc.

M. Johann.- Mais bien sûr ! Et il serait surtout très maladroit de faire porter une responsabilité au CA. Depuis le début, je vous dis de ne pas vous attacher trop à cela, que l'on va regarder. Mais cela fait trois heures que je me fais un peu malaxer ! Mais bon, on va dire que j'aime bien ça.

Il n'y avait pas que les membres du CA dans la réponse. Il y avait le conseil des membres, il y avait la proposition qui était faite sur le Bureau, c'était un tout, c'était global. Tout a été remis en discussion en disant : « aujourd'hui, cela ne fonctionne pas. Est-ce

qu'il y a une solution pour dire comment on arrive à garantir demain ? » Il y a une proposition sur le Bureau, il y a une proposition sur le conseil des membres et une proposition sur le CA. Ce n'est pas que sur le CA.

Si ce n'était que sur le CA, ce serait effectivement faire croire que c'est le CA qui est responsable. Mais bien sûr que non, ou alors je n'ai pas compris. En tout cas, ce n'est pas ce que j'ai compris. C'est une réponse globale. Est-ce qu'il existe quelque chose qui me garantit demain ? Et je ne parle pas de vous, puisque là, c'est vous, les membres du CA. La semaine prochaine, c'est vous qui votez. Rien n'est remis en cause.

Qu'est-ce qui garantit demain, dans une gouvernance dans le futur et est-ce que j'ai quelque chose qui me permet de dire que je ne vais jamais revivre ce que j'ai vécu ? C'est tout. Mais surtout, ne le prenez pas pour les membres du CA. Je serais mal à l'aise si c'était pris de cette façon. Je ne veux pas que vous le preniez comme cela.

M. Prévôt.- C'est peut-être un peu égocentrique de le présenter comme cela, mais la remarque que j'ai faite me semble tout de même fondamentale. Quand on dit que cela ne marche pas, sans creuser trop dans le passé, encore faut-il tout de même avoir une analyse un tant soit peu scientifique sur ce qui ne marche pas.

Avant de trouver un traitement, encore faut-il comprendre, faire un diagnostic. Pour moi, depuis le début en tant que membre du CAC comme du CA, je dois dire que le Bureau dans sa totalité n'a jamais compris ce qui nous était reproché. À nous mais, demain, à nos successeurs, qu'ils soient élus au suffrage direct ou indirect.

Il serait donc tout de même très utile pour tous, y compris pour vous, Monsieur Johann – et je vous demande de m'en excuser –, d'identifier clairement ce qui a dysfonctionné pour pouvoir faire une proposition de rectification.

Quand on dit qu'il y a un problème de continuité dans les statuts aujourd'hui, cela a été dit et il est important de le redire, il y a d'abord un Bureau avec le président, le vice-président, etc. qui sont, à ma connaissance, tous issus des établissements d'UBFC. Il y a les membres du CAC et du CA qui sont élus un tiers / un tiers / un tiers, ce qui donne donc des représentations de l'ensemble des établissements par ce biais. Il y a les représentants nommés par les chefs d'établissement dans les instances. Il y a le conseil des membres. Les lieux des instances de concertation, de discussion, d'échange, de désignation existent donc déjà. Il est donc tout de même problématique de faire reporter sur une question d'organisation, de structuration et de statuts des questions qui, pour moi, relèvent d'éléments parfois individuels, parfois interpersonnels et beaucoup de pouvoir.

Il n'est pas donc anodin d'imaginer du suffrage indirect qui positionne tout de même – et c'est une question de fond – la Comue UFBC, donc demain UBFC et j'en suis ravi, comme en deçà des établissements. Cela ne me pose pas de problème en soi, si ce n'est que ce n'est pas du tout la trajectoire qui est inscrite dans I-Site. C'est là où on revient au projet, parce que la trajectoire telle qu'elle est portée, c'est une grande université fédérale de recherche qui porte au nom des établissements membres les ambitions les plus grandes. Si on positionne UBFC en deçà des établissements avec un suffrage indirect, on positionne totalement le projet à rebours.

Pour moi, c'est simplement une alerte extrêmement forte parce que le ministère regardera sans doute d'abord et avant tout la volonté des individus à travailler ensemble, certes, mais en 2020 se posera la question de savoir si oui ou non nous avons bâti une grande université fédérale de recherche. Cette question du suffrage direct ou indirect n'est pas anodine de ce point de vue-là, ce n'est pas technique.

M. Johann.- Je vais être répétitif, j'en suis désolé. Je crois que cela fait 3 h 15 que je dis que ce n'est pas le suffrage indirect. Cela fait 3 h 15 que je dis que les statuts, c'est une proposition mais cela peut être revu. J'ai essayé de vous dire dans quel esprit cela avait été fait et pourquoi cela avait été fait. Ce n'est donc pas un souci s'il faut revoir ce point demain, c'est une idée pour répondre au point sur la gouvernance, qui a tout de même été dit dans le rapport de l'inspection générale et auquel la Ministre et le SGPI nous

demandent de répondre.

C'est la Ministre qui répond et c'est elle qui va nous juger mi-mars, la Ministre et le SGPI. Que répond-on au rapport de l'inspection générale ? Ce n'est pas moi qui fais le constat, c'est l'inspection générale et il faudra y répondre. Moi, je ne juge personne, surtout pas ! Je suis, au contraire, capable de dire les énormes et remarquables choses qui ont été faites. Je ne suis pas là pour juger. C'est juste qu'à un moment donné, on est dans un état, ce n'est pas moi qui l'ai provoqué, il existe, on arrive et me dit « tu y vas, etc. » et je regarde le rapport de l'inspection générale, je regarde ce qui est proposé et si on y répond ou pas. Il faut y répondre ; la Ministre l'a écrit, donc je suis désolé ! Il n'y a pas que cela, mais il faut y répondre.

À un moment donné, c'est maladroit, cela ne vous convient pas, d'accord et, depuis 3 heures, il me semblait avoir essayé de désamorcer en disant que j'étais d'accord sur le fait que ce ne soit pas la bonne réponse, que ce n'est surtout pas un suffrage indirect. Depuis 3 heures, je dis que ce n'est pas un suffrage indirect. Comme il y a un verbatim, on pourra compter. J'en rajoute un peu : ce n'est pas un suffrage indirect, il n'y aura pas de suffrage indirect.

Pour moi, à présent, il n'y aura pas de suffrage indirect. On l'a dit, vous pouvez rebondir dessus ; ce ne sera pas un suffrage indirect, on ne le fera pas. On travaillera et on réfléchira. Après, il y a plein de choses à réfléchir.

Mais le constat a été fait par d'autres personnes et moi, je l'applique et je le prends. Je les connais et je leur fais confiance.

M. Rauch.- Pour avancer, je voudrais revenir sur le tableau et le graphique.

Lundi, au congrès de l'UFC, on nous a présenté les choses au sujet du redéploiement des postes, le fameux calcul (10 % / 14 %, pas redéployés, non redéployés). Ce qui nous a été dit, c'est que le redéploiement impliquait de prendre un poste dans une matière qui n'est pas dans un des axes de l'I-Site pour le remettre dans une matière d'un des axes de l'I-Site. Nous, on essaie de comprendre les choses autrement parce qu'on nous interroge, en tant que représentants du personnel, en nous demandant pourquoi on appauvrirait certaines filières, pourquoi on prendrait des postes à des endroits pour les remettre à d'autres.

On voudrait comprendre si le redéploiement signifie, par exemple, qu'un poste disponible dans une matière comme la Paléontologie, au moment du départ en retraite, on le garde dans le même laboratoire de Paléontologie, on garde l'enseignement dans la même filière que la personne qui est partie en retraite, par contre l'affectation de ce poste à la recherche se fait dans un des axes de l'I-Site. Est-ce que c'est ce que l'on doit comprendre sur le redéploiement des postes ?

Parce qu'en fait, on nous fait un reproche, on nous dit : « si vous prenez des postes dans les matières qui ne sont déjà pas très abondées par l'I-Site, vous allez encore appauvrir celles qui sont déjà pauvres pour enrichir davantage celles qui sont déjà riches.

M. Bahi.- Je propose de faire la même réponse que celle que j'ai faite lundi.

La notion de redéploiement est à définir correctement. Il est vrai, comme je vous l'ai dit et mes collègues étaient là, ils étaient présents, en tout cas le Président de l'université de Bourgogne, que la lecture faite par l'IGAENR sur le redéploiement consiste à prendre sur des disciplines qui ne sont *a priori* pas dans les axes I-Site, donc, grosso modo, des disciplines Sciences Humaines et Sociales, pour les mettre dans les axes de l'I-Site.

La réponse qui a été faite à ce moment-là - ceci juste pour répéter et confirmer ce que j'ai dit - d'Alain Bonnin et de moi-même a été que ce n'était pas possible. « Ce n'est pas possible parce que cela va mettre le feu dans nos universités. Vous êtes en train de nous demander de prendre des postes dans des disciplines où il y a le plus d'étudiants pour les mettre sur des axes de l'I-Site. »

Il faut donc redéfinir tout cela et c'est le travail qui est devant nous. Je vous ai dit le passé, je passe au travail de maintenant. Prenons le cas d'un gros laboratoire tel que Femto qui comprend sept départements, plein de disciplines, donc très important, il couvre beaucoup de domaines scientifiques, en tout cas dans les Sciences pour l'ingénieur. Il y a des collègues qui partent en retraite et qui n'étaient ni dans un axe, ni dans l'autre. Femto n'est pas entièrement et complètement dans un axe de l'I-Site. Il y a ces personnes qui vont partir en retraite et qui étaient là depuis très longtemps, il faut les compter comme redéploiements.

Si on fait ce compte et c'est ce que nous allons défendre, ceci après un travail qui a été fait par le porteur de l'I-Site, nous sommes manifestement à 14 %. C'est bien cela ?

M. Dereux.- De postes publiés.

M. Bahi.- 14 % de postes publiés. C'est donc déjà satisfait, il suffit juste de l'expliquer correctement.

Si, en plus, nous tenons compte de ce qu'on appelle les *tenures tracks*, les *fellowships*, etc., qui sont des modalités qui n'existent pas mais qui ne sont pas des redéploiements de postes, c'est autre chose, à combien sommes-nous ?

M. Dereux.- 14 %, c'est pour les *tenures tracks*.

M. Bahi.- 14 % juste pour les *tenures tracks*. Et si on compte l'ensemble des postes qui sont partis dans l'I-Site, à combien est-on ?

M. Dereux.- 57.

M. Bahi.- On ne peut donc pas nous faire ce procès-là.

Ma position politique cette fois-ci, même si elle n'a rien de politique puisqu'elle concerne la formation. Je ne peux pas, en tant que Président d'université, dire que tous les pans de la formation ne sont pas importants et que je ne vais mettre que sur les trois axes de l'I-Site. Nous avons des axes forts qui sont les axes de l'I-Site et les autres peuvent le devenir demain, les autres pôles thématiques peuvent le devenir demain.

On ne peut pas dire qu'il n'est pas évident pour la Sociologie de rentrer un jour dans des axes de l'I-Site. Ce n'est pas important, la Sociologie ? Que nous manque-t-il, actuellement, sur cette planète ? En réalité, ce n'est pas tellement la technologie, c'est peut-être davantage la Sociologie.

Mais je m'arrête avant de partir plus loin.

M. Johann.- Cette réponse, il fallait l'apporter mais tout cela, c'est le travail qu'il faut porter. Il y a eu des engagements de pris et, ce travail, il faut le mener à bien. Vous parliez de 2020, mais il faut y répondre tout le temps, c'est en mars, c'est cet été, c'est à l'automne, etc. C'est un long cheminement et c'est l'engagement qui est devant nous. On ne peut pas répondre à tout ici, il faut arriver à trouver des solutions et c'est tout le travail qu'il y a à faire. Heureusement qu'on ne vous présente pas, aujourd'hui, une feuille de route bouclée, où tout est fait. Ce serait un manque de respect. Mais il était important d'avoir cet échange. Il faut l'avoir. Il faut l'avoir périodiquement et je suis sûr qu'au CA, la semaine prochaine, j'aurai des échanges, que chacun aura des échanges. C'est la démocratie et c'est très bien. Personne ne vous dit qu'il ne faut pas s'exprimer. Mais il y a des fois où on peut répondre, des fois où on ne peut pas répondre, des fois où il faut travailler ensemble pour vérifier si tout est consensuel et tout n'est pas aussi simple que cela. On ne peut pas répondre, comme cela, en claquant des doigts. C'est ce que je voulais dire tout à l'heure.

Une dernière intervention et après je propose de donner à mes collègues le mot de la conclusion.

Mme Piat.- Merci. Je resterai un peu dans la continuité sur les approches Ressources Humaines. Il est vrai qu'il y a les axes politiques et stratégiques sur le portage de la recherche et des projets. Il y a l'aspect Ressources Humaines chercheurs et enseignants-chercheurs, mais il y a aussi les administratifs et les personnels techniques. Je crois que le personnel de la Comue est très chargé, il faut donc qu'il y ait un soutien fort des établissements pour gérer tous ces projets, sinon c'est très difficile pour les collègues.

M. Johann.- C'est un préalable. Je l'ai dit, mais je crois qu'à force, c'est inaudible dans l'ensemble. Et puis je l'ai dit à mes collègues, mais ils ne sont pas là et je ne peux pas raconter tout ce qu'on se dit. Mais à un moment donné, « la Comue au service de tout le monde », c'est que quand on donne du travail à la Comue, il faut que tout le monde aide la Comue. Je l'ai dit devant témoins, tout le monde m'a entendu le dire. A chaque fois qu'il y a une instance, je le rappelle à tout le monde. Là-dessus, c'est l'engagement que prennent les chefs d'établissement. Ils l'ont pris, on me l'a dit.

Pour moi, il n'y a pas les enseignants-chercheurs d'un côté et, de l'autre, les BIATSS. Pour moi, la communauté universitaire, c'est un tout.

Mme Piat.- Ce n'était pas cela.

M. Johann.- C'est important parce que ce n'est pas parce que je ne parle pas des BIATSS que c'est différent. Pour moi, les BIATSS, c'est comme tout le monde. Il n'y a pas les enseignants-chercheurs d'un côté, les chercheurs, les profs, etc., c'est une communauté. La communauté universitaire, c'est tout le monde.

Il ne s'agit pas d'avoir une communauté qui soit en souffrance. Je l'ai dit en arrivant, j'ai dit que j'avais des personnels qui avaient une charge lourde, il faut donc que les établissements membres donnent un maximum de coups de main et je crois que les collègues pourront le dire. C'est évidemment mon discours et c'est simplement le respect de votre travail.

Sachez que c'est aussi mon travail que de garantir les engagements qui sont pris de part et d'autre et regardez les engagements que nous avons pris sur les mises à disposition. Il faut donc réaffirmer tout cela et puis, dans les faits, le faire. C'est évidemment important et c'est la moindre des choses que l'on vous doit.

Cela paraît évident mais c'est bien de le dire. Et il est bien que vous fassiez cette intervention car cela me permet de réaffirmer l'importance des personnels BIATSS, évidemment.

Je vous propose de boucler là-dessus les interventions et de laisser mes collègues dire un mot parce que je suis tellement bavard qu'il y a juste Jacques qui a essayé d'en placer une.

Maintenant, mes collègues vont intervenir. Merci.

M. Bonnin.- Merci Luc. Je vais essayer de dire quelques mots. Dans la continuité de ce qu'a dit Catherine, je suis plus là pour écouter ce qui se dit dans le cadre de ce congrès cet après-midi, comme je l'ai d'ailleurs fait au congrès de l'université de Bourgogne, il y a deux ou trois jours. Si je suis peu intervenu, c'est que j'ai peu à intervenir cet après-midi puisque la présentation qui est faite, le projet de plan d'action, est quelque chose qui a été élaboré ensemble, en toute confiance entre les huit établissements, les sept établissements fondateurs et l'Administrateur provisoire. On a construit ce projet de plan d'action tel qu'on vous le présente cet après-midi tous ensemble.

Je suis bien sûr en complète harmonie de pensée à la fois avec ce qu'a dit Luc Johann et avec ce qu'a dit Jacques Bahi. En même temps, comme l'a bien dit Luc, il ne s'agit pas de quelque chose qui est tout écrit par avance, il s'agit d'un projet de plan

d'action que nous avons vocation à discuter dans l'ensemble des communautés. On l'a fait lundi à l'uB ; Jacques l'a fait lundi à l'UFC. On le fait devant vous cet après-midi, je sais que les collègues des établissements vont le faire dans leurs différentes instances. Nous le présenterons demain également aux membres du consortium I-Site qui sont aussi parties prenantes de ce vaste projet.

Tout ce que je peux vous dire, c'est que cela se construit dans la confiance et dans le parfait dialogue entre les huit établissements, avec les chefs d'établissement, avec les Directeurs Généraux des Services des établissements, de la Comue. Nous avons travaillé ensemble et nous continuons de travailler ensemble sur un projet dont je partage vraiment les grandes lignes pour toutes les raisons qui ont été expliquées par Luc et par Jacques. Je n'en dirai pas plus ce soir.

M. Vairac. - Je ne vais pas être très long. J'aimerais bien rebondir sur différents points mais ceci en vous donnant simplement ma vision je dirais presque de candide. Je n'ai participé qu'à une séance de travail avec mes collègues et je peux témoigner effectivement d'un climat serein et de confiance. Quelque part, je dirais que le mot-clé est effectivement de rétablir la confiance entre nous et vous. Je le dis d'autant plus facilement que je fais encore partie de la « communauté », je ne serai en poste seulement que samedi prochain et je peux témoigner que ce climat de confiance est présent.

Je voudrais revenir sur un point. On a parlé de projet. On n'a pas présenté un projet, ici. Ce sont des réponses à des préconisations. Le projet, on est tous d'accord dessus. On l'a écrit ensemble, il a été évalué par un comité d'experts, on ne va donc pas le réécrire. On ne changera donc pas le projet, heureusement.

Pour le troisième point que j'aimerais aborder, je vais rebondir sur ce qu'a dit Catherine. Tu as proposé de proposer d'autres engagements. Je pense que c'est un peu tôt. On devrait simplement s'appesantir sur le fait que nous devons respecter nos engagements. Nous avons des difficultés de mise en œuvre de ces engagements. Commençons par-là et, ensuite, peut-être que, dans le futur, nous pourrions prendre d'autres engagements. Mais commençons par camper les engagements que nous avons pris.

M. Montavon. - Je souhaiterais compléter. C'est un plan d'action ; on n'est pas en train de modifier ou de réfléchir à un nouveau projet. Le projet est écrit. C'est un plan d'action en réponse à un courrier cosigné de la Ministre et du Secrétaire Général à l'Investissement, signé, reçu le 14 novembre dernier, passant commande. C'est ainsi, ils ont décidé de l'adresser aux huit responsables des établissements, les sept établissements fondateurs et UBFC. C'est adressé à ces personnes, sachant que c'est une commande qui est passée en disant qu'il y a un rapport IGAENR. On peut discuter et peut-être qu'un jour viendra le temps de l'exégèse de ce rapport IGAENR. Aujourd'hui, on n'est pas dans l'exégèse. Il y a un certain nombre de préconisations écrites, quoi qu'on en pense, écrites par l'IGAENR. La commande de la Ministre et du SGPI, c'est : quelles sont les propositions vis-à-vis de ces recommandations crédibles, viables, durables que vous réussissez à mettre en face ?

Cela, c'est pour le très court terme. Et puis nous avons un rendez-vous là aussi important, ce sera au milieu de l'année 2020 avec le jury international, où le temps sera venu de faire le bilan de ce qui a été produit par toute la communauté, ceci en apparaissant suffisamment crédible, c'est là tout l'enjeu, pour pouvoir pérenniser la suite de l'I-Site, bien entendu.

Mais là, on est vraiment dans une commande et, en face de chaque préconisation de l'IGAENR, quoi que l'on pense de la pertinence de cette recommandation, c'est l'inspection générale, c'est un courrier de la Ministre cosigné par le Secrétaire Général à l'Investissement, nous devons mettre en face ce plan d'action. Il n'y a donc pas de modification, en tout cas je ne l'ai pas compris de cette façon suite aux multiples réunions que nous avons eues. Nous ne sommes pas sur des modifications de trajectoire de

l'université cible. Comme le disait Pascal, c'est écrit et nous sommes dans cette trajectoire. C'est le plan d'action dans les modalités de pratiques opérationnelles de mises en œuvre, pour lesquelles nul ne peut nier qu'il existe un certain nombre de difficultés.

Ce rapport n'est pas public. À titre personnel, je le regrette, mais la diffusion d'un rapport de l'IGAENR, c'est la Ministre qui le décide. C'est peut-être un petit peu plus subtil et plus complexe. En tout cas, ayant eu ce rapport puisqu'il m'a été adressé, je pense qu'il est un petit peu plus subtil et un peu plus complexe que tout ce que j'ai pu lire, notamment dans la presse.

M. Roche-Bruyn.- Mes collègues ont déjà dit l'essentiel mais je vais redire deux choses qui m'ont marqué dans le travail que nous menons depuis plusieurs mois, depuis le mois de novembre, ensemble. C'est effectivement ce climat serein et de confiance entre les sept chefs d'établissement et depuis l'arrivée de l'Administrateur provisoire, le climat serein dans lequel nous travaillons avec lui et nos équipes avec les équipes de la Comue. Nous sommes donc en train de reconstruire cette relation de confiance. Nous avons bien vu, aujourd'hui, qu'il fallait aussi reconstruire cette relation de confiance avec l'ensemble de la communauté.

Comme l'ont très bien dit les uns et les autres, nous présentons, aujourd'hui, d'un commun accord, un plan d'action parce que – et c'est mon passé équestre qui revient – nous avons à sauter un premier obstacle et la distance est courte. Il faut donc tenir l'ensemble, rênes courtes, pour pouvoir réussir dans cette première épreuve.

Nous aurons une deuxième épreuve, effectivement en mars ou à l'automne 2020 plus exactement, mais avec un rapport à produire en mars 2020 qui sera celui de l'examen au bout de quatre ans de nos actions et qui interrogera en quelque sorte aussi le projet.

Mais le projet que nous portons derrière ce plan d'action, c'est bien le projet de départ, on l'a tous dit.

Je remercie beaucoup l'Administrateur provisoire parce que la mission qu'il a est une mission qui n'est pas simple, effectivement et on l'a bien vu cet après-midi, mais je pense qu'il la porte avec beaucoup de convictions, qu'il y croit et il a des messages simples et clairs qui me paraissent effectivement faciles à retenir.

M. Jauzein.- Je ne vais pas répéter ce que mes collègues ont dit, mais peut-être reformuler un petit peu le fait qu'on nous demandait de donner notre avis aujourd'hui sur ce qui était présenté. Effectivement, notre avis, il est écrit, c'est ce qui nous a été présenté et comme c'est un avis qui a mis du temps à être écrit, discuté, amendé et qui a demandé tout de même un peu de travail de notre part, je pense qu'il était bon de rappeler plusieurs fois que notre avis, c'est ce qui vous a été présenté et que nous l'avons fait conjointement, avec Luc Johann, pour ce qui est des modifications qui ont pu être apportées au fil du temps à ce qui vous est présenté aujourd'hui et cela reste, aujourd'hui, une proposition amendable et qui doit effectivement vivre. C'est très important, en tout cas nous y mettons toute notre énergie et je pense que nous avons une discussion tout à fait confiante sur l'ensemble des points. C'est une première chose.

Le deuxième point est plus spécifique. Il a été dit qu'il n'y avait pas de participation de la présidence de la Comue dans les CA des établissements. Depuis qu'Arts et Métiers est rentré officiellement dans la Comue UBFC, le Président de la Comue UBFC a été systématiquement présent à tous mes conseils de centre sur Cluny. Je tenais à le dire parce que j'ai entendu que cela ne se faisait jamais. Cela s'est donc fait au moins à Arts et Métiers. À l'UTBM également, me dit-on, ainsi qu'à AgroSup. Pour le coup, on n'était donc pas tout seuls ! Je crois qu'il était important de le dire, sinon on restait sur une information fautive. C'était un point qui me semblait important.

Dernier point. Pour Arts et Métiers, vous savez que c'est une situation un peu particulière, nous sommes un établissement national où on va dire qu'une petite partie de l'activité Arts et Métiers se fait sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté et je voudrais réaffirmer notre volonté, même si cette contribution régionale n'est qu'une partie de

l'activité de mon établissement, d'être dans le jeu, d'être avec vous et de contribuer au maximum à la dynamique de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la région avec cette particularité. Ce que l'on demande, c'est que dans tout le travail qui va être fait, y compris dans l'évolution de ce plan d'action, les particularités de notre établissement national soient prises en compte. Cela a pu être fait dans le cadre du décret actuel, je pense donc que cela pourra se faire dans l'ensemble du plan d'action et dans ce qui découlera des discussions que nous avons ensemble.

Et puis, effectivement, merci à Luc de nous conduire dans ce chemin. Il a su le faire avec les collègues de Lorraine à un certain moment, je pense donc qu'il saura très bien le faire ici.

M. Bahi. - Je vais confirmer le bon climat de travail qui s'est instauré, c'est une réalité, je ne peux donc pas aller contre. Je le confirme parce qu'en réalité, c'était très tendu entre la Comue et certains établissements, mais aussi entre l'uB et l'UFC.

Là, le travail se fait vraiment dans l'intérêt général. Je pense aussi que c'est parce qu'il y a eu ce rapport IGAENR qui a précisé les choses, ce qui n'était d'ailleurs pas du tout prévu. C'est un incident qui a entraîné ce rapport IGAENR, ce n'était pas dans l'esprit des uns ou des autres.

Au-delà de l'esprit de travail, je voudrais vous dire ce que je pense de ce que nous avons dit et ce que j'en retiens. Il y a deux sujets extrêmement importants. Nous avons fait des propositions, ce ne sont pas ces propositions qu'il faut retenir, mais à un moment ou à un autre, il faut tout de même rentrer dans le détail. Il y a le point sur les votes, directs ou indirects, etc.

Honnêtement, et je pense que c'est pareil pour mes collègues, ce n'est pas tellement le fait de vouloir verrouiller la Comue ou je ne sais quoi, ce n'est pas cela. Je pense que personne n'est là-dessus. Mais il faudra trouver une solution et il faut que vous fassiez des propositions pour pouvoir assurer cette continuité - c'est vraiment quelque chose d'important - qui peut vous paraître mineure, mais elle est extrêmement importante. Comment créer un dialogue constant pendant toute l'année entre vous, membres du CA, entre la Comue, ses dirigeants et les chefs d'établissement et les autres CA ? Je pense que c'est un sujet important.

Et si on arrive à proposer quelque chose, je pense que la Ministre verra qu'il y a eu un effort de fait. Pour l'instant, je n'ai pas la solution miracle. Au départ, je disais juste qu'il fallait mettre une petite phrase, mais ne le prenez pas comme un acte, c'est une proposition.

Il faut donc réfléchir et j'attends vos propositions. Je ne doute pas du fait que vous ferez des propositions.

Le deuxième point est quelque chose dont nous n'avons pas beaucoup parlé : comment apaiser les relations à moyen et long terme ?

On est tout de même dans un système assez incroyable. Nous sommes dans une région qui n'est pas comparable, je le répète encore, à Nancy-Metz, mais plutôt à la région maintenant du Grand Est, avec des territoires qui sont à peine un peu plus petits pour la Bourgogne-Franche-Comté que le Grand Est. C'est compliqué. Si c'était facile, cela aurait été fait ailleurs. Certains parlent de fusion. Je répète ce que j'ai dit : est-ce que l'on demande à l'université de Lorraine et à l'université de Strasbourg de fusionner ? Sachant que nous avons un système peut-être encore plus complexe avec l'université technologique de Belfort Montbéliard, les écoles, l'uB et l'UFC. Ce n'est donc pas simple ; il ne suffit pas juste d'un coup de baguette magique. Il faut préserver les personnels ; il faut assurer cette excellence distribuée dont on parle. Il faut veiller à ce qu'à long terme, et pas juste dans 5 ou 6 ans, l'enseignement supérieur et la recherche puissent être présents un peu partout sur le territoire. Et j'approuve ce que vous avez dit tout à l'heure, Madame la vice-Présidente, c'est très important.

Nous avons donc inventé ce modèle qui est celui d'une université fédérale. À la limite, cela veut juste dire que ce n'est pas une université fusionnée mais que les

établissements doivent coordonner leurs activités par le biais d'une instance qu'ils ont mise en place, qui s'appelle université Bourgogne Franche-Comté. Il faut absolument que nous arrivions à faire cela.

Le système est donc complexe et cette histoire d'élections tournantes - mais je ne sais pas comment on peut l'appeler -, qui est écrite dans le document, elle est là simplement pour une chose, elle est là pour dire que ce n'est pas la peine de se battre. Le président sera là pour un mandat ou un demi-mandat - on peut en discuter - et si c'est quelqu'un de l'uB, par exemple, puisqu'il y a tout de même les deux grosses universités à prendre en compte, il faudra que ce président de l'uB se fasse accompagner par un vice-président de l'UFC. Ce qui permettra à ces personnes de travailler en couple et ensuite de permuter.

Ceci me semble une bonne mesure. C'est mon avis mais je me trompe peut-être. Sachant qu'il n'y a pas de calcul, des élections auront lieu normalement. Ceci s'est fait entre Metz et Nancy, ceci s'est fait à Grenoble au moment de la fusion des deux universités.

Voilà les deux points dont nous avons discuté, sachant que nous n'avons pas beaucoup discuté du deuxième point. Mais il faut surtout prendre les choses comme étant des principes, le principe de continuité et, pour l'autre, un principe d'apaisement ou d'alternance que l'on voudrait mettre en place.

Il y a d'autres choses dont nous n'avons pas discuté, d'autres choses importantes. Nous n'avons pas discuté de l'articulation entre l'I-Site et la Comue. Si nous voulons vraiment parler de projet, c'est là où il faut travailler. Parce que là, c'est un projet pour le plan d'action. Ce n'est absolument pas un projet. Un projet, c'est autre chose. Il faut rentrer dans l'I-Site, l'améliorer, voir comment on peut faire, il y a la trajectoire, etc., comment l'articuler correctement, etc. Et je crois que nous serons attendus là-dessus ; on va nous demander ce que nous avons fait. Parce qu'il y a tout de même eu un problème entre l'I-Site et la Comue proprement dite, ce n'est un secret pour personne, il a existé. Je ne mets la faute sur personne en particulier mais il y a des choses qui ne vont pas du point de vue interactions.

Comment faire en sorte que le moteur - comme le dit Françoise Bévalot - ne se disloque pas de la voiture ? Comment faire ? La voiture, c'est la Comue, le moteur, c'est l'I-Site. Il faudra y réfléchir et j'attends vos propositions à tous, y compris ceux qui ont gouverné, qui ne seront évidemment pas exclus. Moi, j'attends des propositions pour les porter avec mes collègues. C'est un point qui me semble important et il faudra le travailler.

Pour le reste, l'idée de cette Comue en tant qu'université fédérale a été une très bonne idée, cela a fonctionné, on a des masters internationaux et nous en sommes fiers. Nous avons des projets d'envergure qui sont portés. La région Bourgogne-Franche-Comté commence à devenir un peu visible, donc continuons comme cela et ne nous démontons pas parce que nous avons eu un problème à un moment. Je comprends que les gens ne puissent pas faire table rase du passé aussi facilement que cela, et je ne le souhaite pas, mais il faut tirer des leçons du passé.

Je m'arrête là et je suis désolé d'avoir été un peu long.

M. Johann.- C'est moi qui vous remercie.

Mme Attuel-Mendes.- Vous voyez bien que je ne suis pas Stephan Bourcieu. Il vous présente ses excuses, il a été retenu par ailleurs. Pour faire plaisir à Maude Clavequin, il y aura une présence féminine. Et puis aussi pour faire plaisir à quelqu'un qui interpellait le côté privé des établissements. BSB est un établissement privé, ce qui confirme ce qu'expliquait le Président Bahi, c'est-à-dire qu'il est très compliqué d'aller sur une fusion, ce qui n'est pas du tout l'objectif dans tous les cas.

Ce que je vois, c'est que je suis représentante à la Comue, au CA, et que je vois régulièrement les élus travailler. On a effectivement un passé, mais là, dès maintenant, comme l'a bien expliqué l'Administrateur, il faut aller vers un objectif commun et l'idée, ici, n'était pas de remettre en cause la démocratie telle qu'elle joue son rôle dans la Comue.

Ce n'est absolument pas du pouvoir des personnes à cette table de remettre en cause le projet qui a été établi précédemment démocratiquement, qui a été porté par des personnes qui ont été élues. L'idée est de mettre en place une stratégie – et là, c'est le côté *business* qui va revenir – avec un cahier des charges, c'était de se mettre tous autour de la table pour justement ne pas perdre le moteur de la voiture, comme l'a si bien exprimé le Président Bahi. C'était donc de mettre en place un plan d'action, de vous proposer des éléments pour arriver, en commun, à un objectif qui est de sauver I-Site, justement pour que la communauté universitaire de Bourgogne-Franche-Comté puisse continuer sur de bonnes bases et à un niveau qui est le sien, un niveau de qualité.

Si on est ici, c'est justement parce qu'on a à cœur la communauté dans son ensemble, toutes les parties prenantes de la communauté et il faut faire œuvre de pédagogie puisqu'on voit bien qu'il y a des craintes qui restent fortement ancrées. La pédagogie, c'est de répéter autant de fois qu'il le faut que ce n'est pas une remise en cause de la démocratie, que ce ne sont pas des idées reçues, qu'il y a eu des évolutions et un apaisement global où tous les établissements, que ce soit du plus petit au plus gros en poids d'élèves, sont représentés et travaillent pour un objectif commun qui est de conserver I-Site pour le service de la communauté Bourgogne-Franche-Comté.

M. Johann.- Merci. Merci à mes collègues. Merci à vous tous, communauté, d'avoir été présents aussi nombreux et aussi longtemps. Vous avez compris le message des uns et des autres, nous sommes très ouverts aux propositions. Vous avez entendu le message.

En tout cas, merci à tous pour ces échanges vifs et passionnés, mais à la hauteur des enjeux que nous avons pour cette région et je suis persuadé qu'on va s'en sortir. Au revoir.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 41)